

Délégation Urbanisme et Mobilités  
Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales  
Service Planification

Lyon, le 20 mars 2024



Votre interlocuteur :

Séverine Fauconnet  
☎ +4.78.63.49.46  
e-mail : sfauconnet@grandlyon.com

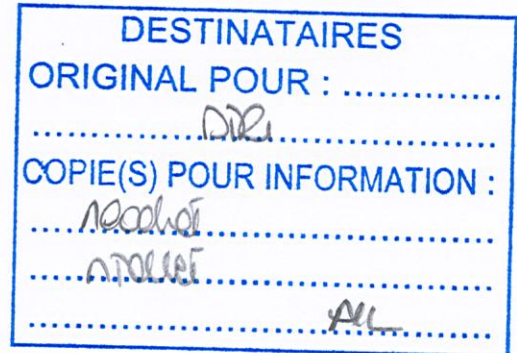
Monsieur le Maire  
Mairie de Caluire et Cuire  
Place de l'Hôtel de Ville – BP 79  
69642 Caluire et Cuire Cedex

Objet Modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon  
Création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques  
Enquête publique

*A l'attention du service urbanisme*

Nos réf. CC/ID CE24-056

PJ : 1 arrêté n° 2024-03-15-R-0215 + annexes  
1 certificat d'affichage n° 1  
1 certificat d'affichage n° 2  
5 affiches  
2 registres d'enquête publique



**RECOMMANDE AVEC A.R**

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que l'enquête publique relative :

- d'une part, au projet de modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon,
- d'autre part, au projet de création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques,

se déroulera du **mardi 23 avril 2024 à 9 heures au mardi 28 mai 2024 à 16 heures.**

Par décision du 20 décembre 2023 de madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon, une commission d'enquête a été désignée, présidée par Monsieur Daniel Derory.

Ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, madame Karine Buffat-Piquet, monsieur Jean-Pierre Bionda, monsieur Jean-Louis Baglan et madame Laurence Lemaître.

Ont été désignés en qualité de membres suppléants de la commission d'enquête, monsieur Alain Borowski et monsieur Olivier Zaborowski.

Vous trouverez, sur l'arrêté et les affiches ci-joints, la liste des 35 permanences physiques et des 4 permanences téléphoniques de la commission d'enquête.

.../...



Concernant les pièces jointes à ce courrier, nous vous rappelons qu'il convient de faire apposer, **dès réception et impérativement avant le 8 avril 2024 et jusqu'à la fin de l'enquête, soit le 28 mai 2024 inclus** :

- l'arrêté d'enquête publique du Président de la Métropole de Lyon à l'emplacement réservé à cet effet,
- les affiches en divers lieux publics.

Il est à noter qu'au vu du nombre de pages des annexes relatives à cet arrêté, seul ce dernier est à afficher. Cependant, les annexes doivent être obligatoirement tenues à la disposition du public.

Le certificat d'affichage n° 1, dûment daté et signé, doit être retourné immédiatement au service Planification (d'abord par mail puis par courrier).

Il vous est également recommandé de faire publier un avis d'annonce de l'enquête publique sur votre site internet, dans votre bulletin municipal ou d'utiliser les panneaux d'informations municipaux.

Les différentes tâches à effectuer durant l'enquête publique sont les suivantes :

### **1. Avant le début de l'enquête publique :**

**Ouvrir les registres d'enquête publique en faisant figurer la signature de Madame ou Monsieur le Maire sur la 1<sup>ère</sup> page des registres, sous la mention "A.....le.....".**

Nous attirons votre attention sur la nécessité de mettre à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- le dossier d'enquête des projets de modification n° 4 du PLU-H et de création des PDA de monuments historiques,
- les deux registres (celui de la modification n° 4 du PLU-H et celui des périmètres modifiés des abords des monuments historiques) paraphés par un des membres de la commission d'enquête,

et ce, dès le début de l'enquête, soit du mardi 23 avril 2024 à 9 heures au mardi 28 mai 2024 à 16 heures inclus.

Pour votre information, l'ensemble du dossier vous sera livré entre le 16 avril 2024 et le 19 avril 2024.

**Le service Planification vous transmettra ultérieurement les différents avis des communes et organismes divers qui lui seront parvenus après la présente transmission, afin de compléter progressivement ce dossier d'enquête publique.**

### **2. Pendant l'enquête publique :**

- numéroter sur les registres les contributions (n° 1, n° 2...) et utiliser la même numérotation pour les pièces jointes le cas échéant (document joint à la contribution n° ...),
- annexer aux registres papier uniquement les pièces jointes aux contributions exprimées dans ces registres, rassemblées dans une chemise annexée au registre (aucun agrafage au registre),

.../...



- transmettre quotidiennement, par voie électronique, au service Planification :
  - . les contributions et documents joints, annexés aux registres,
  - . les courriers ou courriels destinés à la commission d'enquête qui seraient arrivés ou déposés en mairie.

Le public pourra déposer ses observations :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les mairies des communes et arrondissements de la Métropole de Lyon, où à l'Hôtel de la Métropole de Lyon,
- lors des permanences physiques ou téléphoniques tenues par un des membres de la commission d'enquête,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : [mod4-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr](mailto:mod4-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr),
- en les adressant par écrit à monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service Planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

### **3. A la fin de l'enquête publique :**

- à l'expiration du délai de l'enquête les registres d'enquête seront récupérés par le service Planification pour être transmis sans délai au Président de la commission d'enquête, et clos par ce dernier. Par conséquent, **ces registres et les documents annexés devront être tenus à la disposition du service Planification dès le mercredi 29 mai 2024**,
- renvoyer le certificat d'affichage n° 2, dûment daté et signé au service Planification, avec une attestation détaillant les différents lieux d'affichage des affiches sur la commune, ainsi que les autres moyens d'information utilisés par la commune.


### **Remarques :**

1. Il vous appartiendra également d'assurer quotidiennement la conservation du dossier d'enquête publique ainsi que des registres, afin qu'aucune des pièces ne disparaisse. En cas de vol ou de perte du dossier ou des registres, il appartient à la commune de déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie, et d'en informer le service Planification.
2. Pour les communes où se tiendra une permanence, il est possible de prendre contact avec la commission d'enquête (coordonnées disponibles auprès du service Planification).

Le service Planification reste à votre disposition pour tout problème qui pourrait éventuellement se poser et que vous souhaiteriez lui soumettre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Eric Sbrava**  
Responsable de service







# CERTIFICAT D'AFFICHAGE N° 1

Je soussigné(e),

Maire de la commune de

CERTIFIE que :

- **l'arrêté n° 2024-03-15-R-0215** de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon, en date du **15 mars 2024**, prescrivant une enquête publique du 23 avril 2024 au 28 mai 2024 inclus, relative aux projets de :
  - . modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon,
  - . création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques,
- ainsi que les affiches (2 pages A2),

a été affichée, dès réception, aux emplacements réservés à cet effet,

à compter du

A

Le

Le Maire





**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
METROPOLE DE LYON**

**ARRETE N° 2024-03-15-R-0215**

Commune(s) :

Objet : **Modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et création des périmètres délimités des abords (PDA) de monuments historiques - Enquête publique**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

n° provisoire 11276

*Le Président de la Métropole de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, les articles L 153-36 à L 153-44 et suivants, et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, les articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine et, notamment, l'article L 621-30 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2023-1659 du 27 mars 2023 approuvant les objectifs poursuivis de la procédure de modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme. Cette dernière s'est déroulée du 24 avril 2023 au 4 juin 2023 inclus ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2023-1884 du 25 septembre 2023 arrêtant le bilan de la concertation ;

Vu les délibérations de la Commission permanente de la Métropole n° CP-2023-2890 à CP-2023-2905 du 20 novembre 2023 considérant comme justifiée l'ouverture à l'urbanisation, partielle ou totale, respectivement :

- de la zone AU1 du secteur de la Combe à Charbonnières-les-Bains,
- de la zone AU3 du secteur du Carreau à Corbas,
- de la zone AU3 du secteur des Franges de la rocade est du Grand Montout à Décines-Charpieu,
- de la zone AU1 du secteur ABB Grand Montout à Décines-Charpieu,
- de la zone AU2 du secteur de Bel Air à Francheville,
- de la zone AU3 du secteur de la Poterie à La Tour-de-Salvagny,
- de la zone AU2 du secteur du Sisoux à La Tour-de-Salvagny,
- de la zone AU3 du secteur des Bruyères à Rillieux-la-Pape,
- de la zone AU2 du secteur du Favril à Saint-Didier-au-Mont-d'Or,
- de la zone AU3 du secteur Mi-Plaine est à Saint-Priest,
- de la zone AU2 du secteur des Brigoudes à Saint-Priest,





- de la zone AU2 du secteur de l'Espace central Bel-Air à Saint-Priest,
- de la zone AU1 du secteur de la Grande Porte des Alpes Espace central à Saint-Priest,
- de la zone AU1 du secteur de l'Hôtel de commandement à Sathonay-Camp,
- de la zone AU3 du secteur Carré de Soie nord à Vaulx-en-Velin,
- de la zone AU1 du secteur de la Feysine à Villeurbanne.

Vu la délibération de la Commission permanente de la Métropole n° CP-2024-3076 du 12 février 2024 donnant un avis favorable, en tant qu'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, aux propositions formulées par l'architecte des bâtiments de France de mise en place de PDA autour des monuments historiques suite au porter à connaissance de madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, le 27 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2020-07-16-R-0563 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à madame Béatrice Vessiller, Vice-Présidente ;

Vu la décision de la Présidente du Tribunal administratif de Lyon n° E23000158/69 du 20 décembre 2023, par laquelle a été désignée une commission d'enquête ;

Vu le PLU-H en vigueur ;

Vu la saisine de l'autorité environnementale en date du 10 janvier 2024 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

## arrête

### Article 1 - Objet, durée et lieux de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de modification n° 4 du PLU-H de la Métropole et de création des PDA de monuments historiques, pour une durée de 36 jours consécutifs, à partir du mardi 23 avril 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 28 mai 2024 à 16h00.

Le projet de modification n° 4 du PLU-H a pour objectifs :

- de renforcer l'intégration dans le PLU-H des enjeux sociaux et environnementaux auxquels la Métropole doit faire face en allant plus loin dans la traduction réglementaire et territoriale d'orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- d'intégrer l'actualisation de la politique de l'habitat,
- d'intégrer l'évolution des projets opérationnels et d'aménagement et de leur gestion courante (grands projets d'intérêt métropolitain, projets d'intérêt intercommunal à l'échelle du bassin de vie, projets des communes),
- d'ajuster certaines règles suite à leur application lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Les modifications sont réparties sur l'ensemble des communes de la Métropole, hormis les communes de Couzon-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or.

Le présent projet de modification n° 4 s'inscrit ainsi dans la continuité des objectifs fondateurs du PADD du PLU-H de la Métropole et de sa déclinaison sur les territoires communaux. L'économie générale du PADD n'est pas modifiée.

Ce projet de modification n° 4 du PLU-H a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H approuvé le 13 mai 2019. Elle a été notifiée à l'autorité environnementale le 10 janvier 2024. Cette version actualisée de l'évaluation environnementale est intégrée au dossier d'enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale le sera dès son rendu et, le cas échéant, la réponse de la Métropole.

Les évolutions proposées sont compatibles avec le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010 et modifié le 19 mai 2017.

Des points proposés dans ce projet de modification n° 4 du PLU-H seront soumis préalablement à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, dont les avis seront joints au dossier d'enquête. Ces points concernent les communes de Caluire-et-Cuire, Corbas, Collonges-au-Mont-d'Or, Francheville, Marcy-l'Etoile, Montanay, Oullins-Pierre-Bénite, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne.





Les avis rendus par les personnes publiques associées, les personnes morales associées et les communes situées sur le territoire de la Métropole seront également joints au dossier d'enquête publique au fur et à mesure de leur réception.

Conformément aux dispositions de l'article L 621-31 du code du patrimoine, l'enquête publique du projet de création des PDA de monuments historiques se déroulera de manière concomitante à l'enquête publique relative à la modification n° 4 du PLU-H, sous forme d'enquête publique unique.

31 monuments historiques sont concernés par ce projet de création des PDA. Ils sont répartis sur 15 communes et cinq arrondissements de la Ville de Lyon.

Le détail des modifications du PLU-H et des créations des PDA figure dans les deux annexes au présent arrêté.

#### **Article 2 - Désignation de la commission d'enquête**

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Lyon le 20 décembre 2023 une commission d'enquête a été désignée, présidée par monsieur Daniel Derory, retraité, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête monsieur Jean-Pierre Bionda, retraité, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, madame Karine Buffat-Piquet, conseil en environnement, aménagement et urbanisme, monsieur Jean-Louis Baglan, retraité, ancien directeur académique de l'éducation nationale et madame Laurence Lemaître, ingénieure agronome spécialisée en écologie et statistiques appliquées.

Ont été désignés en qualité de membres suppléants de la commission d'enquête monsieur Alain Borowski, retraité, directeur général des services de la Communauté de communes d'Anse et monsieur Olivier Zaborowski, retraité, attaché du ministère des Finances.

#### **Article 3 - Mise à disposition et consultation des dossiers d'enquête**

Durant la période de l'enquête publique, du mardi 23 avril 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 28 mai 2024 à 16 h00, les pièces des dossiers de modification n° 4 du PLU-H et de création des PDA, ainsi que leur registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête, seront déposés :

- à l'Hôtel de Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique (04 78 63 40 40),
- à la Mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, ainsi que dans les Mairies des 9 arrondissements de Lyon,
- dans les Mairies des 57 autres communes de la Métropole.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, des dossiers aux jours et heures habituels de réception du public.

L'ensemble des pièces sera également consultable à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon> et sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>.

Les dossiers seront également consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

#### **Article 4 - Consignation des observations et propositions relatives à l'enquête**

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts dans les Mairies des communes et arrondissements de la Ville de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences physiques tenues par un membre de la commission d'enquête,
- lors des permanences téléphoniques tenues par un membre de la commission d'enquête,





- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>,

- par courriel à l'adresse électronique : [mod4-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr](mailto:mod4-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr),

- en les adressant par écrit au Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique, sont consultables sur le registre dématérialisé.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, sur le registre dématérialisé, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

#### **Article 5 - Permanences de la commission d'enquête et modalités d'accueil du public**

Les entretiens au cours des permanences physiques et téléphoniques seront limités à 20 minutes environ.

Les permanences physiques se dérouleront selon les modalités définies dans le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à :

- l'Hôtel de Métropole, le mardi 23 avril 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Saint-Genis-Laval, le mercredi 24 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de La Tour-de-Salvagny, le jeudi 25 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Rochetaillée-sur-Saône, le jeudi 25 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- la Mairie de Saint-Priest, le vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- la Mairie de Rillieux-la-Pape, Accueil Marcel André, 165 rue Ampère, le samedi 27 avril 2024 de 8h30 à 11h30,
- la Mairie de Charbonnières-les-Bains, le lundi 29 avril 2024 de 14h30 à 17h30,
- la Mairie d'Oullins-Pierre-Bénite, mairie déléguée, place Jean Jaurès, Pierre-Bénite, le mardi 30 avril 2024 de 9h30 à 12h30,
- la Mairie de Villeurbanne, le jeudi 2 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Cailloux-sur-Fontaines, le jeudi 2 mai 2024 de 14h00 à 17h00,
- la Mairie d'Ecully, le vendredi 3 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Caluire-et-Cuire, le vendredi 3 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Lyon 3ème, le samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Francheville, service urbanisme, Fort du Bruissin, chemin du Château d'Eau, le lundi 6 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Bron, service urbanisme, direction de l'aménagement urbain, 152 bis avenue Franklin Roosevelt, le mardi 7 mai 2024 de 14h00 à 17h00,
- la Mairie de Feyzin, le samedi 11 mai 2024 de 9h30 à 12h00,
- la Mairie de Quincieux, le lundi 13 mai 2024, de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Lyon 9ème, le lundi 13 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Dardilly, le mardi 14 mai 2024, de 14h00 à 17h00,
- la Mairie de Vénissieux, le mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le mercredi 15 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Lyon 5ème, le jeudi 16 mai 2024 de 11h00 à 14h00,
- la Mairie de Vaulx-en-Velin, direction du développement urbain, service urbanisme, 15 rue Jules Romains, le vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie de Tassin-la-Demi-Lune, le samedi 18 mai 2024 de 9h00 à 11h30,
- la Mairie de Décines-Charpieu, mairie annexe, 8 place Henri Barbusse, le mardi 21 mai 2024 de 11h00 à 14h00,
- la Mairie de Neuville-sur-Saône, le mercredi 22 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Corbas, service urbanisme, centre technique, 50 route de Saint-Priest, le mercredi 22 mai 2024 de 13h30 à 16h30,





- la Mairie de Craponne, le jeudi 23 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Lyon 8ème, le jeudi 23 mai 2024 de 16h00 à 19h00,
- la Mairie de Sathonay-Camp, le vendredi 24 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le vendredi 24 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- la Mairie d'Irigny, le samedi 25 mai 2024 de 9h00 à 11h30,
- la Mairie de Villeurbanne, le lundi 27 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, le lundi 27 mai 2024 de 13h30 à 16h30,
- l'Hôtel de Métropole, le mardi 28 mai 2024 de 11h00 à 14h00.

Les permanences téléphoniques se dérouleront obligatoirement sur rendez-vous : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon> :

- le jeudi 2 mai 2024 de 17h00 à 19h00,
- le vendredi 10 mai 2024 de 17h00 à 19h00,
- le mercredi 15 mai 2024 de 17h00 à 19h00,
- le mardi 21 mai 2024 de 17h00 à 19h00.

#### **Article 6 - Mesures relatives à la publicité**

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et éventuellement par tout autre procédé en usage à l'Hôtel de Métropole et dans les Mairies des communes et des arrondissements de la Ville de Lyon.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les huit 1<sup>ers</sup> jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans la Métropole et le département du Rhône. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>.

Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées à l'Hôtel de Métropole et dans les Mairies des communes et arrondissements de la Ville de Lyon.

#### **Article 7 - Rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête papier et les documents annexés, le cas échéant, seront transmis sans délai au Président de la commission d'enquête et clos par ce dernier.

Le Président de la commission d'enquête transmettra ensuite le rapport de la commission d'enquête au Président de la Métropole et à la Présidente du Tribunal administratif, ainsi que, dans une présentation distincte, les conclusions motivées sur les deux projets soumis à l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>,
- à la Mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, ainsi que dans les mairies des 9 arrondissements de Lyon,
- dans les mairies des 57 autres communes de la Métropole.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (modifiée par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

#### **Article 8 - Suite de la procédure**

A l'issue de l'enquête, les projets de modification n° 4 du PLU-H et de création des PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil de la Métropole.





**Article 9 - Informations et renseignements**

Le projet de modification n° 4 du PLU-H et le projet de création des PDA soumis à enquête publique ont été élaborés par la Métropole, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Eric Sbrava, responsable du service planification de la Métropole, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

**Article 10** - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à mesdames et messieurs les Maires des communes,
- à madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,
- aux personnes publiques associées,
- au Président de la commission d'enquête,
- aux membres de la commission d'enquête.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h>.

**Article 11** - La Directrice générale et le Comptable public - Service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 15 mars 2024

Pour le Président,  
la Vice-Présidente déléguée,

**Signé**

Béatrice Vessiller

**Publié le : 15 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240315-320972-AR-1-1 Date de télétransmission : 15 mars 2024 Date de réception préfecture : 15 mars 2024
---





## ANNEXE

### Modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

#### REGLEMENT

Evolutions ponctuelles relatives à la partie I (dispositions communes à l'ensemble des zones du PLU-H) et à la partie II (règlement des zones)

#### ALBIGNY-SUR-SAONE

- 145 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 "Les Maraîchers" sur les parcelles situées entre la montée du Chanoine Rouillet et le chemin des Chasseurs.

#### BRON

- Modification de la zone URi2b en zone AURm1a sur les parcelles cadastrées 0F 1212, 1213, 1217, 1218, 1304, 1321, 1685, 1939, 1940 situées entre la rue Gaston Maurin, la rue de l'Armistice, l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone URc2b en zone AURm1a sur les parcelles cadastrées 0F 962 (pour partie), 1548 (pour partie), 1808, 1809 situées entre la rue Gaston Maurin, la rue de l'Armistice, l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone UCe2a en zone AURm1a sur les parcelles cadastrées 0F 520 (pour partie), 882 (pour partie), 881, 1644, 1647, 1668, 1809 (pour partie) situées entre la rue Gaston Maurin, la rue de l'Armistice, l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone UCe2a en zone AURm1d sur la parcelle cadastrée 0F 1590 (pour partie), située le long de l'avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone URc2b en zone AURm1d sur les parcelles cadastrées 0F 882 (pour partie), 0F 962 (pour partie), 1281, 1282, 1283, 1548 (pour partie) situées entre la rue Gaston Maurin, la rue de l'Armistice, l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset.
- Modification de la zone URi2b en zone AURm1d sur les parcelles cadastrées 0F 1305, 1547 situées le long de la rue Armanet.
- 45 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur les parcelles cadastrées situées entre l'avenue Camille Rousset, la rue Gaston Maurin et l'Avenue Franklin Roosevelt.
- Inscription d'une ligne d'implantation le long de la rue Armanet.
- Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées 0F 503, 505, 524, 525, 526, 527 situées le long de la rue Gaston Maurin.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 17, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de boulevard Pinel à avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 4 pour les cheminements piétons et cyclistes, au bénéfice de la commune, de la rue Gaston Maurin à l'avenue Franklin Roosevelt.
- Inscription d'un secteur de mixité sociale (SMS), concernant des opérations sur construction neuve au-delà de 1 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher, avec 25 % minimum de la surface de plancher correspondant à des logements aidés de type prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), prêt locatif social (PLS), sur les parcelles cadastrées situées entre les rues Gaston Maurin, l'avenue Franklin Roosevelt, l'avenue Camille Rousset et la rue Armanet.
- Modification du périmètre du plan de zonage au 1/2000.
- Modification du contenu du plan de zonage au 1/5000.
- 47 Extension du secteur B au niveau de la rue de l'Industrie au Nord-Ouest de la commune, dans le cadre de la mise en compatibilité du projet du zonage de stationnement avec le projet de tramway T6 Nord.
- 48 Création du secteur de stationnement Cbis en limite Nord communale, dans le cadre de la mise en compatibilité du projet du zonage de stationnement avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Part Dieu/7 Chemins.
- 49 Inscription de marges de recul de 5 mètres au droit des parcelles cadastrées 0A 560, 164 ; 0A 672, 709, 698, 680, 1029, 1030, 197, 196 ; 0B 937, 957, 4, 1642, 1713, 2941, 1076, 2064 et 0B 1093.
- 50 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Terrailon Entrée Nord", située à l'intersection de la route de Genas, la rue Suzanne Melk, la rue Hélène Boucher et la rue Guillermin.
- 51 Extension de la polarité commerciale sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly, à l'intersection entre le boulevard Laurent Bonnevey et l'autoroute A43.
- 53 Inscription d'une polarité hôtelière sur les parcelles cadastrées 0C 1358, 1473, 1490, 1491, 1492, 1508, 1512, 1514, 1515, 1516 situées rue Maryse Bastié.
- Réduction du linéaire commercial au droit des parcelles cadastrées 0E 1137, 816, 763, 859 situées rue du Progrès.
- Modification du linéaire toutes activités en linéaire commercial ou artisanal au droit des parcelles cadastrées le long de l'avenue Franklin Roosevelt, pour la portion située entre l'avenue du Bois et la rue Philippe Goy / rue Michel Lacroix.
- 54 Modification du linéaire toutes activités en linéaire commercial ou artisanal au droit des parcelles cadastrées le long de l'avenue Camille Rousset, pour la portion située entre la rue de Verdun et l'avenue Jules Mas.
- Modification du linéaire toutes activités en linéaire commercial ou artisanal au droit des parcelles cadastrées 0B 2752, 0F 1594, 1727, 904, 264, 905, 1557 situées au niveau de la place Baptiste Curial.
- Modification du linéaire toutes activités en linéaire commercial ou artisanal au droit des parcelles cadastrées 0B 3032, 731, 2945, 2946, 2948, 2935, 2934 à l'angle de l'avenue Pierre Brossolette et la rue Marcel Bramet.



- 55 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur les hangars de l'Aviation sur la parcelle cadastrée 0B 2806 située rue Louis Mouillard.
- 60 Modification de la zone UEc, avec ajout d'une hauteur graphique à 18 mètres et d'un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,35, sur la parcelle cadastrée 0C 1842 située entre l'avenue Jean Monnet, l'avenue Général de Gaulle et les ronds-points Charles de Gaulle et de Normandie Niemen.
- 61 Modification de la zone URi1b en zone UCe2a, sur les parcelles cadastrées 0F 634, 664, 954 situées au niveau de l'avenue Camille Rousset.
- 61 Modification de la hauteur graphique de la bande de constructibilité principale HBCP de 10 à 16 mètres, pour la zone UCe2a, sur les parcelles cadastrées 0F 801, 802, 668, 953, 954, 664, 665, 666, 1593, 1589, 637, 636, 635, 634 situées le long de l'avenue Camille Rousset.
- 63 Modification de la zone UEi2 en zone URm1d sur la parcelle cadastrée 0C 1587 située à l'angle de la rue Rebufer et de la rue Maryse Bastié.
- 63 Inscription d'un emplacement réservé (ER) n° 6 pour un programme de logements, sur la parcelle cadastrée 0C 1587, située à l'angle de la rue Rebufer et de la rue Maryse Bastié, dont la catégorie de logement aidé est de 25 % pour le type prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif aidé d'intégration PLAI, prêt locatif social (PLS), bail réel solidaire (BRS).
- 81 Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "ZAC Les Terrasses" à l'intersection du Boulevard Laurent Bonnevey et de la place Général Jean Raby.
- 103 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Secteur Terraillon", située à l'intersection de la rue Guillermin, rue Hélène Boucher, de la place Jean Moulin et de la rue Marcel Bramet.
- 104 Modification de la zone URm1d en zone UPr, avec ajout d'une hauteur graphique de 16 mètres, sur la parcelle cadastrée 0B 3030.
- 104 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 12 "Campus Porte des Alpes" sur la commune de Saint-Priest, au Nord-Est du parc de Parilly, avenue Pierre Mendès, dont le périmètre impacte la commune de Bron, pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.
- 156 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Vie Guerse - Pivolles" sur la commune de Chassieu dans le secteur des Sept Chemins, dont le périmètre impacte la commune de Bron.

#### CAILLOUX-SUR-FONTAINES

- 71 Suppression du secteur de mixité sociale (SMS) sur les parcelles bordées au Nord par le cimetière et au Sud par la route du Favret.
- 119 Modification de la zone AU2 en zone A2 des parcelles bordées au Nord par le cimetière et au Sud par la route du Favret.
- 119 Modification de la zone AU2 en zone UCe4b sur la parcelle cadastrée AH 440, située au nord de la rue de la Paix.
- 123 Modification de la zone URm2b en zone N2 sur la parcelle cadastrée AB 302, à l'angle de la place du 8 mai et de l'avenue du 11 novembre 1918.
- 244 Suppression des emplacements réservés (ER) n° 16 et 36, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, respectivement de la route du Favret à la zone AU2 du Favret et de la route de Noailleux à la zone AU2 du Favret.
- 244 Suppression des débouchés de voirie en lien avec les emplacements réservés (ER) n° 16 et 36.

#### CALUIRE-ET-CUIRE

- 22 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 37 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 58 pour une création de Voie Nouvelle desserte Plateau Nord, au bénéfice de la Métropole, situé de route de Strasbourg à chemin de Pied Chardon.
- 46 Modification de la zone UEi2 en UEi1 sur la partie Sud de l'avenue Thimonnier.
- 47 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Ilot de la Bascule".
- 47 Modification de la zone AUCe2a, située rue Jean Moulin, avenue Louis Dufour et chemin de Crépieux, en zone URm1b à l'Est et UCe3a à l'Ouest avec une bande de constructibilité principale (BCP) d'une hauteur de 13 m et une bande de constructibilité secondaire (BCS) d'une hauteur de 7 m.
- 47 Suppression de deux débouchés de voirie rue Jean Moulin et rue Dufour.
- 47 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 11 située 118 rue Jean Moulin.
- 47 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour espace vert, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AP 15 et AP 26 situées entre les rues Jean Moulin et Dufour.
- 47 Modification du périmètre de la polarité commerciale plafond 2 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées AP 3, AP 145 et AP 146, situées à l'angle de la rue Jean Moulin et du chemin de Crépieux.
- 47 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour la construction d'un groupe scolaire, sur les parcelles cadastrées AP 188 et AP 189 situées 21 chemin de Crépieux.



- Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Le Vernay" située secteur La Grupenne entre le chemin du Charroi et la montée du Vernay.
- 48 Modification des zones URm2c et en partie URi2d en URm2a située secteur La Grupenne.  
Inscription de 2 débouchés de voirie situés entre l'avenue Général de Gaulle et la montée du Vernay.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques situé sur la parcelle cadastrée AI 351 située à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et de la place du Vernay.
- 49 Modification de la zone URc1b en zone USP sur l'ancien site APICIL et ses abords situés sur les parcelles cadastrées AN 42 à 45, AN 49, AN 50, AN 59 et AN 216 situés entre la rue François Peissel, la rue Curie et la voie de la Dombes.
- 54 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s3, aux abords du Fort de Montessuy sur la parcelle cadastrée AY 206 située entre l'allée Turba Choux, l'allée du Parc de la Jeunesse et l'avenue Alexander Fleming.  
Modification des prescriptions de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 26 "Allée du parc de la jeunesse" sur la parcelle cadastrée AY 206.
- 55 Modification de la zone URc1b en URc2a sur la parcelle cadastrée AY 202 située rue Paul Painlevé.  
Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur graphique à 12 m sur la parcelle cadastrée AY 202.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur la parcelle cadastrée AY 202.
- 56 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Route de Strasbourg" pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.
- 59 Inscription d'un secteur de zone UPp sur une partie des parcelles cadastrées AM 164 et AM 195 situées dans le secteur de l'Hôtel de Ville de Caluire-et-Cuire.  
Inscription d'un polygone d'implantation d'une hauteur graphique de 12m sur une partie des parcelles cadastrées AM 164 et AM 195.
- 61 Inscription de linéaires toutes activités situés aux alentours des places Louis Braille et Valentin Haüy.  
Inscription de linéaires toutes activités situés Grande Rue de Saint Clair.
- 62 Inscription de 6 éléments bâtis patrimoniaux (EBP) situés respectivement sur les parcelles cadastrées AM 114 située impasse des Verchères, AM 55 située 82 quai Clémenceau, BL 1 et BL 261 situées 54 quai Clémenceau, BD 257 située 13 montée des Lilas, AH 185 située 34 avenue du Général Leclerc, et AB 223 située 124 quai Clémenceau.
- 71 Modification de l'espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AY 268 située sur 42 montée du petit Versailles.
- 72 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BH 221 située 16 impasse de la Tarentaise.  
Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BH 227, BH 229 et BH 230 situées rue de la Tarentaise.
- 74 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur le bosquet de cèdres sur la parcelle cadastrée AR 496 située 469 chemin Combe Martin.
- 75 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AR 409 située 5 bis Montée des Soldats.
- 77 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AH 53 située 47 avenue Général Leclerc.
- 78 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AW 58 située 19 chemin de Vassieux.
- 79 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AS 339 située 11 rue André Dufrêne.
- 80 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AT 188 située 34 chemin des Villas.
- 81 Modification de l'espace boisé classé (EBC), pour intégrer un pin noir, sur la parcelle cadastrée AW 69 située chemin des Villas.
- 82 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbres remarquables) pour un séquoia sur la parcelle cadastrée AW 238 située 8 impasse des Villas.
- 83 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AR 498 située 12 avenue de la Prévoyance.
- 84 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un pin parasol sur la parcelle cadastrée AS 385 située 594 chemin de Combe Martin.



- 86 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en deux espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AT 48 et AT 448 située 158 et 160 chemin de Crépieux.
- 88 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AE 236 située 125 chemin de Crépieux.
- 89 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AT 214 située 324 chemin du Panorama.
- 90 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AT 111 située 137 chemin du Panorama.
- 92 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées BH 255 et BH 319 situées 10 et 10 bis rue du Bois de la Caille.
- 93 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) pour un cèdre sur la parcelle cadastrée AP 238 située 151 rue Pasteur.
- 94 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BH 283 située 24 rue Henri Chevallier.
- 95 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BI 61 située 27 quai Clémenceau Résidence Bellerive.
- 97 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AL 10 et AL 206 situées 3 avenue du Général de Gaulle.
- 99 Modification partielle de 2 espaces végétalisés à valoriser (EVV) en 2 espaces boisés classés (EBC) (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée BI 16 située 53 chemin de Fond Rose.
- 103 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) (arbre remarquable) d'un cèdre pleureur sur les parcelles cadastrées BE 318 et BE 278 situées au Square Henri Dor.
- 104 Modification d'un espace végétalisé (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AE 29 située 28 avenue Thimonnier.

#### CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

- 58 Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial de part et d'autre de l'avenue Lanessan, entre la rue Maxime Lalouette et la rue Dellevaux.
- 59 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) n°1 sur l'ensemble des zones U, concernant des opérations sur constructions neuves ou changement de destination à partir de 400 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) créées, ou des opérations sur constructions existantes à destination d'habitation créant 3 logements ou plus : 50 % minimum de surface de plancher du programme de logements doit correspondre à des T3 et plus.
- 60 Modification de la zone URm2a en zone URi2c sur les parcelles cadastrées AD 125, 126 et 146 situées 5 et 7 rue Armand Brancilhon, à l'angle de la rue Jean-Claude Bartet.
- 61 Inscription des périmètres de protection ZP et ZPE des risques technologiques lié à la chaufferie urbaine située 565 avenue d'Ecully.
- 62 Modification de la zone UCe4a entre le n° 84 b et n° 133 le long de l'avenue de Lanessan depuis l'avenue de Montlouis : inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) de 0,3 en bande de constructibilité secondaire (BCS), d'une hauteur graphique de 10 mètres en bande de constructibilité principale (BCP) et de 7 mètres en BCS.  
Inscription d'un linéaire commercial et artisanal sur les parcelles cadastrées AI 188 et 399.
- 65 Inscription de deux éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sur les parcelles cadastrées AH 199 et AH 198, situées respectivement 7 et 9 rue Jean-Marie Michel.
- 70 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 2, inscrit au bénéfice de la commune, pour création d'un pôle enfance et jeunesse et centre de loisirs.  
Inscription d'un ER aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AI 304 située entre l'avenue Lanessan et la rue de la République.
- 72 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BC 124 au 7 chemin du Tronchon, BC 143 au 7 avenue des Frères Lumière, BD 238 au 10b et BD 24 au 30 avenue de Montlouis, BD 25 et 26 au 1 et 2 rue de Bellevue, BD 168 au 55 rue Hector Berlioz, et BD 143, 144, 145, 156, 162 et 163 situées allée des Monts d'Or.
- 126 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 157 Modification de la zone N2sh en zone N2 sur les parcelles cadastrées AD 42, 43, 44, 52, 57, 173, 263, 264 et partiellement AD 165, situées de part et d'autre du chemin de la Voutillière.

#### CHARBONNIERES-LES-BAINS

- 19 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AT 219 et 220, AV 44, 53, 54, 116 et 117 situées chemin des Grandes Bruyères.
- 21 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 92 et 180 situées à l'angle des avenues du Repos et Denis Delorme.



Modification de la zone AU1 en zones A USP et AUEi2 sur les parcelles cadastrées AH 18, 103(p), 106(p), 107(p), 242 à 245 situées route de Paris et chemin Beckensteiner.

Modification de la zone AU1 en zone URc2, avec une hauteur graphique de 9 mètres, un coefficient de pleine terre (CPT) de 0,25 et un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,40, sur la parcelle cadastrée AH 21 située chemin Beckensteiner.

- 25 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "La Combe" couvrant l'ensemble du site y compris la zone UEi2 au Nord, limitée à l'Est par la route de Paris, au Sud par le chemin de Beckensteiner et à l'Ouest par le ruisseau de la Goutte de la Combe.  
Modification de la polarité commerciale plafonnée de 300 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées AH 18(p), 103(p) et 106(p).  
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 2 sur la parcelle cadastrée AH 18(p) située route de Paris dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI, PLS.  
Extension du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 en intégrant la parcelle cadastrée AH 21.
- 59 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 49 sur la gare et la halle de marchandise accolée situées sur la parcelle cadastrée AI 230, place de la Gare.
- 118 Modification de la zone USP en zone UCe4a sur les parcelles cadastrées AI 230(p), 231, 232(p) situées place de la Gare.  
Extension, en conséquence, du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 et de la polarité commerciale sur ces mêmes parcelles.
- 119 Suppression de l'emplacement réservé aux équipements publics n° 2, inscrit au bénéfice de la commune, pour espace public, sur la parcelle cadastrée AA 8(p) située route de Paris.
- 170 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).  
Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) et inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AN 26 située 122 route de Paris.  
293 Inscription d'EVV sur les parcelles cadastrées AN 88 située 124 route de Paris, AN 84, AN 133 et AN 53 situées 13 chemin de l'Alouette et AN 111 située 7 impasse des Lilas.
- 294 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AA 53, 54 et 136 situées 2-4 chemin du Baudy.

#### CHARLY

- 167 Modification de la zone URm2c en N2, en partie sur les parcelles cadastrées AI 383 et AI 428, et sur la parcelle cadastrée AI 385 situées rue Louis Vignon et AI 150 située rue de l'Eglise.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées en partie AI 383, AI 391 et AI 392 situées secteur Le Bourg.
- 174 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH)

#### CHASSIEU

- 31 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Vie Guerse - Pivolles", située dans le secteur des Sept Chemins.
- 32 Modification de la zone AU1 en N2 sur la parcelle cadastrée CA 1, située au niveau du rond point René Cassin au carrefour entre l'avenue du Dauphiné et la route de Lyon.
- 33 Modification de la zone A1 en zone A2, pour partie sur les parcelles cadastrées BB 18 et BB 19 situées en limite Nord communale, au Nord de la rue des Roberdières.
- 34 Suppression de l'emplacement réservé aux cheminements piétons ou cyclistes n° 37, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, du chemin de Trève à la rue Lambesky.
- 35 Modification du numéro de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Sud République" sur le plan de zonage.
- 78 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 119 au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit des parcelles cadastrées BO 200, 357, 197, 198, 348, 349.
- 80 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH)
- 86 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BO 169 à 173 situées le long du chemin du Petit Content.
- 100 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 120 "Rond-point d'Usingen" au bénéfice de la Métropole de Lyon, de l'avenue du Dauphiné à l'avenue du Progrès.
- 107 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 42, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, uniquement sur les parcelles cadastrées BL 84 et 99.
- 154 Inscription d'un secteur de stationnement dans le secteur Nord-Ouest de la commune, au niveau du rond-point des Sept Chemins.

#### COLLONGES-AU-MONT-D'OR

- 4 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 4 "Chemin de l'Ecully", inscrit au bénéfice de la commune pour partie sur les parcelles cadastrées AB 560 et AB 1427.
- 8 Inscription de débouchés piétonniers reliant la rue de la Saône et la rue Pierre Termier.
- 12 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 5, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée AC 138, située 13 rue Pierre Pays.



- Inscription de quatre espaces boisés classés (EBC) ponctuels - arbres remarquables, sur les parcelles cadastrées AE 444 à 452, situées 55 rue Georges Clémenceau.
- 13 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) surfacique sur les parcelles cadastrées AE 444 à 452, situées 55 rue Georges Clémenceau.  
Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 444 à 452, situées 55 rue Georges Clémenceau.
- 14 Modification de la zone A2 en zone A2s2 sur la parcelle cadastrée AB 269, située chemin de Charézieu.  
Inscription d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) A2S2 sur la parcelle cadastrée AB 269, située chemin de Charézieu.
- 15 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AB 269, située chemin de Charézieu.
- 18 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 4 "Island".  
Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Secteur gare" sur la parcelle cadastrée AB 1510, située au nord de la rue Pierre Pays.
- 20 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 40, sur la maison bourgeoise "Les Ebaudes", sur la parcelle cadastrée AB 2319 située 19 rue de la Pélonnière.
- 104 Modification de la réservation pour programme de logements : ajout du bail réel solidaire (BRS) dans la catégorie de logement aidé du secteur 2, situé place de la Mairie.  
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, sur les parcelles cadastrées AB 311 et 312, situées 6 rue de la Pélonnière.
- 106 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) les parcelles cadastrées AB 311 et 312, situées 6 rue de la Pélonnière.  
Modification de la zone URm2b en zone URi2c, sur la parcelle cadastrée AB 1510; située 6 rue de la Pélonnière.
- 109 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AE 97, 238, 239, 226, 344, situées 4 rue des Grands Violets.
- 130 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 12, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue des Varennes à la rue de la Plage, à l'exception de la partie de l'emplacement réservé, située sur la parcelle cadastrée AC 765.
- 135 Inscription d'une polarité commerciale, sur les parcelles cadastrées AC 145, 451, 515, 516, 550, 566, 712, classées en UCe4b, à l'intersection de la rue d'Island et du quai d'Illhaeusern.
- 208 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).  
Modification de la zone AU1 en zone N2 à l'exception des parcelles cadastrées AB 440, 441, 442, 445, 476, 1470, 2321, 2322, maintenues en AU1.
- 238 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 449, 466, 467, 473, situées sur le plateau des Chavannes.
- 239 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, au niveau du square de Virieu.
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée AB 56, située place Carrand Vieille Église.

## CORBAS

- Modification des zones URm1d et URm2a en zones AURm1d et AURm2a situées entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue des Frères Lumière.
- 22 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BT 18, 108, 158, 165, 167 et 168 situées entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue des Frères Lumière.  
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Corbetta - 8 mai 1945".
- 27 Suppression des réservations pour programme de logements n° 4, 5 et 7 situées respectivement 83 avenue du 8 mai 1945, 3 route de Symphorien d'Ozon et 44 rue de l'Agriculture.
- 29 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Taillis Nord".  
Secteur "Le Carreau" :  
Modification d'une partie de la zone AU3 en zone AUEi1 sur les parcelles cadastrées AD 6, 7, 24, 25, 26(p).  
Modification de la zone AUEi2 et une partie de la zone AUEi1 en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées AE 11(p), 24, 26, 37, 39, 40, 43, 44, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 55, 59 et 88 à 93.
- 30 Modification d'une partie de la zone AUEi1 en zone AU3 sur les parcelles cadastrées AE 19, 20, 34 et 35.  
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Le Carreau Est".
- 31 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Balmes Sud".  
Modification de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 12, inscrit au bénéfice de la commune, pour extension du groupe scolaire, en incluant les parcelles cadastrées BZ 21, 22, 23, 275 et 277 situés 29, 31 et 31bis chemin des Terreaux et modification de son affectation pour extension du groupe scolaire et crèche, cheminement piétons, stationnement et placette publique.
- 35 Inscription d'une polarité hôtelière plafonnée à 100 chambres sur la parcelle cadastrée AT 57 située 82 rue Louis Pradel.



- 36 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 19, au bénéfice de la commune, pour parking, sur la partie Nord de la parcelle cadastrée BM 219 située 40-42 rue Jean Macé.
- 37 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 63, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie sur le chemin des Bruyères, du boulevard Jean Mermoz à l'avenue des Taillis.  
Modification de la zone N2sj en zone N2 sur la parcelle cadastrée BA 10 située chemin des Bruyères.
- 38 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 2, inscrit au bénéfice de la commune, pour jardins familiaux situé chemin des Bruyères.  
Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2sj sur la parcelle cadastrée ZA 33(p), hors emprise de l'espace boisé classé (EBC) situé au Nord et à l'Est.
- 79 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 86 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2 pour équipement d'intérêt collectif et service public sur la parcelle cadastrée AS 97 située avenue de Montmartin dont la répartition au sein du secteur est sans exigence de pourcentage maximum de surface de plancher à l'échelle du SMF.
- 97 Suppression de la polarité commerciale plafonnée à 3 500 m<sup>2</sup> inscrite sur des parcelles situées au Nord du secteur des Taillis Nord, entre le boulevard Jean Mermoz et l'avenue des Taillis.

## CRAPONNE

- 40 Inscription d'un un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AW 274 située 39 rue Centrale.  
Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 le long de l'avenue Edouard Millaud, dans sa partie Est.
- 43 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Pôle commercial des Lilas" sur les parcelles cadastrées AL 163, 168 et 184 situées à l'angle de la rue des Aqueducs et des avenues de l'An 2000 et Edouard Millaud.
- 44 Modification d'une partie de la zone UEi2 en zone UEi1 sur la partie Ouest de la zone d'activités des Tourrais.
- 205 Réduction du périmètre de la polarité commerciale du secteur Centre-Ville.  
Suppression d'une partie du linéaire toutes activités sur l'axe Millaud-Dumond.
- 206 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 208 Réduction du périmètre de la polarité commerciale du secteur de la Tourette.  
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AP 17, 16, 15, 620, 619, 625 et 13 situées du 29 au 33b avenue Édouard Millaud.
- 215 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 36, au bénéfice de la commune, pour équipements scolaires et sportifs, sur les parcelles cadastrées AP 22 et 23 situées ancienne route de Brindas.
- 217 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 30, au bénéfice de la commune, pour parc public, sur les parcelles cadastrées AI 76, 78, 164, 254 et 255 situées voie Romaine - rue des Aqueducs.
- 218 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologique n° 31, au bénéfice de la commune, pour parc public, sur les parcelles cadastrées AV 166 et 167 situées 79 avenue Edouard Millaud.
- 220 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologique n° 37, au bénéfice de la commune, pour parc public, sur les parcelles cadastrées AT 28, 172 et 173 situées promenade du Vieux Bourg.
- 221 Intégration de la parcelle cadastrée AM 46 située rue de l'Est dans le secteur de mixité sociale (SMS) n° 1.
- 226 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AN 88, 38, 36, 35, 34, 134, 132, 130 et 133 situées entre le chemin de Maillabert et la rue de la Tourette.
- 232 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 23 sur le bâti principal sur la parcelle cadastrée AD 64 située 134 avenue Joachim Gladel.
- 246 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 24 sur le bâti principal et la clôture sur la parcelle cadastrée AP 67 située 27 avenue Edouard Millaud.
- 248 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 25 sur le bâti sur la parcelle cadastrée AP 16 située 31 avenue Edouard Millaud.
- 249 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 26 sur le bâti et le mur en pierre sur les parcelles cadastrées AL 114 à 116 situées 32 avenue Edouard Millaud.
- 250 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 27 sur les 2 maisons ainsi que sur le mur et le portail faisant la liaison entre ces 2 bâtis sur les parcelles cadastrées AP 660 et AP 9 situées 37-39 avenue Edouard Millaud.
- 262 Modification de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 4, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé avenue Joachim Gladel, en supprimant l'emprise sur les parcelles cadastrées AC 207 et 208 et en l'inscrivant sur la parcelle cadastrée AC 103.
- 278 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 47, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue de la Galoche, de la rue Jean-Claude Martin à l'avenue Jean Bergeron.



- 281 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée BB 133 située 47 rue Centrale.
- 282 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AV 254 située 14 rue Centrale.
- 283 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AV 135 située 7 - 7A rue Jean Claude Martin.
- 284 Inscription de deux espaces boisés ponctuels (arbre remarquable) sur les parcelles cadastrées AV 53 et 145 situées 47A et 47B avenue Edouard Millaud.
- 285 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD 164 située 62 avenue Edouard Millaud.
- 286 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AA 204 située 1 allée du Charron.
- 289 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 521 située 15bis avenue Edouard Millaud.
- 290 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AD 240, 295, 297 et 299 situées 161 avenue Gladel.
- 300 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "La Galoche - Vieux Village" en intégrant les parcelles cadastrées AV 228 à 235 situées rue Jean Claude Martin et rue Centrale.  
 Modification du plafond de la polarité commerciale inscrite sur le Centre-Ville de 1 000 m<sup>2</sup> à 1 500 m<sup>2</sup>.  
 Extension du linéaire artisanal et commercial au droit de la parcelle cadastrée AV 232 située promenade du Vieux Bourg.

## DARDILLY

- 42 Extension des deux espaces boisés classés (EBC) et de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) situés de part et d'autre de l'autoroute A89 sur le secteur des Longes.
- 43 Modification de la zone A2 en zone A1 sur les parcelles cadastrées BH 1 à 3, BH 18 à 21, et BZ 53, 65 et 251, situées au Sud du hameau du Pélosset.
- 48 Modification du secteur de mixité sociale (SMS) n° 2 en rajoutant le bail réel solidaire (BRS) dans la catégorie de logements, pour les opérations de construction neuve ou changement de destination de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher : 10% minimum de PSLA et BRS.
- 108 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) n°1 sur l'ensemble des zones UCe4 et URi1, et sur la zone URm2c du Barriot, concernant des opérations sur construction existante à destination d'habitation créant 3 logements ou plus : 70 % minimum de surface de plancher du programme de logements doit correspondre à des T3 et plus.
- 109 Réduction de la zone AU2 de la Liasse sur sa frange Est, et en conséquence extension de la zone A1.
- 110 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Les Hameaux", Modification de la zone UCe4b située entre les chemins de Parsonge, de Ménestrel et l'allée des Terrasses, en zone UCe4a avec une hauteur graphique de 10 mètres.
- 113 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BX 182 située le long de l'ancienne route nationale.  
 Modification de l'emprise du polygone d'implantation situé sur cette même parcelle.
- Modification de la zone URi1a inscrite sur les parcelles cadastrées AR 94, 96, 100 et 109 situées entre les chemins des Ecoliers, de la Liasse et de la Nouvelle Liasse, en zone URm2 avec une hauteur graphique de 10 mètres et un coefficient de pleine terre (CPT) de 0,35.
- 122 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la partie Nord de ce tènement.  
 Inscription d'une ligne d'implantation en limite Sud-Ouest de la parcelle cadastrée AR 100 le long du chemin des Ecoliers.  
 Inscription de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Les Noyeraies" sur ce tènement.  
 En conséquence, modification à la marge du périmètre de l'OAP n° 1 "Esplanade".
- 127 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 181 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) d'une largeur de 10 mètres sur la parcelle cadastrée AN 67 située chemin du Dodin.
- 183 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) d'une largeur de 10 mètres sur la parcelle cadastrée BZ 215 située route départementale 307.
- 199 Modification de la zone UEi2 inscrite sur les parcelles cadastrées AT 1 et AT 60, situées entre le chemin de la Brocardière et le chemin des Gorges, en zone UEi1.  
 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Rive Ouest de l'A6".



## DECINES-CHARPIEU

- Modification de la zone AU1 située à l'Est de la rue Sully, entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Simone Veil en zone UPr, et inscription de différentes hauteurs graphiques, et en conséquence, modification de l'emprise de la zone UEI sur les parcelles cadastrées BH 50 et BH 53.
- 28 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur cette nouvelle zone UPr.  
Inscription d'un équipement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, situé rue Sully et avenue Simone Veil, pour création d'un groupe scolaire.  
Extension de la polarité commerciale plafond 300 m<sup>2</sup> existante le long de l'avenue Jean Jaurès, côté Ouest de la rue Sully, vers l'Ouest de cette rue.  
Inscription d'un ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie modes actifs de la rue Madame Violette Maurice à la rocade.
- Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la parcelle cadastrée BI 25 située à l'Est de la rue Madame Violette Maurice.
- 29 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur la partie Est de la nouvelle OAP, Modification du périmètre de l'OAP n°8 "Montout";  
Modification de la zone UEi2 située entre les avenues Jean Jaurès et Simone Veil.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie modes actifs reliant Décines-Charpieu à Meyzieu.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur la partie Ouest de l'OAP.
- Modification du périmètre l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Champollion - Mail Jean Macé".
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie située dans le prolongement de la rue Champollion jusqu'à l'avenue Jean Macé.
- Inscription d'un ER pour équipements publics, au bénéfice de la commune, situé au Nord de la rue Champollion prolongée et l'avenue Jean Macé, pour création d'un espace public et d'un parking.
- 31 Modification de l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 18, inscrit au bénéfice de la commune : décalage vers l'Est et prolongement jusqu'à la rue Paul Bert avec une largeur de 6 mètres.  
Inscription d'un ER aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, situé entre la rue Champollion et l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 18 modifié, au Sud de la rue Champollion prolongée, pour création d'un parc public.  
Suppression de 2 débouchés de voirie situés rue Champollion et avenue Jean Macé.  
Suppression de l'ER de voirie n° 99, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie nouvelle entre la rue d'Alsace et la rue Paul Bert.  
Inscription d'un ER pour équipements publics, au bénéfice de la commune, situé à l'angle des rues Marat et Joseph Brenier, pour création d'un parking.  
Inscription d'un ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé côté Ouest de la rue Marat, entre la rue Marcelin Berthelot et la rue Paul Bert, d'une largeur de 2 mètres.  
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AX 426.
- 32 Inscription d'un secteur de stationnement Da de 500 mètres de rayon autour de la future station de tramway T3 située à l'angle de l'avenue Franklin Roosevelt et de la ligne de tramway.
- 33 Modification d'une partie de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) élargi sur la parcelle cadastrée AV 367 située 289-289b avenue Jean Jaurès.
- 34 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AT 35 située à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Marat.
- 36 Modification de la hauteur graphique en bande de constructibilité principale (HBCP) en passant de 13 à 10 mètres sur une partie de la zone UCe4b située entre la rue de la République et le cimetière.
- 38 Modification du contenu et du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Bascule Fraternité", en incluant les parcelles cadastrées AV 207, 480 et 481 situées à l'angle des avenues Edouard Herriot et Alexandre Godard.
- 42 Suppression de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 5 au bénéfice de la commune pour création d'un espace public et d'un parking place Henri Barbusse.
- 46 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée CO 71 située 30 rue Carnot.
- 47 Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 63, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AY 453 et 454, 364 et 361, puis AY 189, 273 et 341, pour création de la piste cyclable le long du tramway T3, et en conséquence réduction de la marge de recul sur les parcelles cadastrées AY 453 et 454.  
Inscription d'un ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BB 47 pour création de la piste cyclable le long du tramway T3.  
Modification, en conséquence, de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Mutualité".
- 59 Inscription d'un secteur de stationnement Da de 500 mètres de rayon autour de la station "Décines OL-Vallée".
- 129 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Mutualité".
- 132 Inscription d'une polarité hôtelière sans plafond sur la partie Sud-Est de la parcelle cadastrée BH 52, en lien avec l'inscription de la nouvelle OAP sur le site.  
Inscription d'une polarité hôtelière avec un plafond de 100 chambres sur la parcelle cadastrée BL 122, située à l'angle des rues Marceau et Sully.



- 134 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées AX 170 et partiellement AX 439, situées au Sud de la ligne de tramway T3.  
Inscription de deux débouchés piétons : au Nord sur la rue Paul Bert, et au Sud sur la rue Emile Zola.  
Inscription de linéaires toutes activités côté Est de la rue de la République, du chemin des Amoureux à l'allée des Magnolias, puis de part et d'autre de la rue Marat, de la place Roger Salengro à l'avenue Jean Jaurès, excepté au droit de la parcelle cadastrée AT 35.
- 139 Extension du linéaire toutes activités au droit des parcelles situées du 161 à 169 avenue Jean Jaurès.  
Suppression du linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AT 35 située 220 avenue Jean Jaurès.  
Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès, du 171 au 189 au Nord, et du 202 au 218 au Sud, puis le long des façades Est et Nord de la place Roger Salengro.
- 148 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 149 Modification de la zone AU2 en zone N2 sur les parcelles cadastrées BB 57 et partiellement BB 140 situées côté Nord le long de la ligne de tramway T3.
- 151 Modification de la zone A1 en zone A2 sur la parcelle cadastrée BZ 18 située en limite communale avec Chassieu.
- 182 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Vie Guerse - Pivolles".
- 191 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Grand Montout".
- 193 Inscription du secteur de stationnement Cbis à l'Ouest et à l'extrême Sud-Ouest du territoire communal.

## ECULLY

- 12 Modification des zones URi1d et UPp inscrites sur les terrains de la ferme de l'Abbé Rozier, située chemin de Chalin, en zone A2.
- 14 Modification du linéaire toutes activités situé dans le centre bourg autour de la place Charles de Gaulle, et entre les rues Benoit Tabard, Luizet et du docteur Terver, en linéaire artisanal et commercial.
- 15 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AA 35 et en partie Sud de la AA 36 jusqu'en limite de la zone UEi2 entre les chemins du Tronchon et du Moulin.
- 16 Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 sur les parcelles cadastrées AT 5 et AT 7 situées 19 avenue Guy de Collongue.
- 18 Inscription d'une zone URc1a sur les parcelles cadastrées AC 9, et partiellement AC 37 et AC 48, avec un coefficient de pleine terre (CPT) de 0,25, un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,6 et une hauteur de 50 mètres,  
Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le périmètre de la zone URc1a située entre les avenues de Montlouis et des Sources.
- 23 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 54 sur la parcelle cadastrée E 483 située 1 rue Pierre Baronnier.
- 30 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 52 sur les parcelles cadastrées AT 5 et AT 7 situées 19 avenue Guy de Collongue.
- 135 Modification de la zone UEi2 en zone URm1d sur les parcelles cadastrées AD 84 et 85, et AD 70 en partie, situées chemin de Villeneuve, et en conséquence extension du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 sur ces mêmes parcelles.
- 150 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 55 sur les parcelles cadastrées D 842 à D 847 situées 9 rue Edouard Payen.
- 154 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 53 sur les parcelles cadastrées AR 21 à 23 situées entre l'avenue Guy de Collongue et le chemin des Mouilles.
- 164 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Chemin du Fort".
- 170 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) situés chemin des Rivières, du Trouillat, du Plat et allée des Chênes.
- 171 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable sur la parcelle cadastrée AZ 110 située 2 avenue Franklin Roosevelt.  
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable sur la parcelle cadastrée D 510 située 7b rue de Veyssières.
- 172 Inscription de deux espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées D 257, D 510 et D 962,  
Modification partielle en EBC, et extension de l'EVV situé sur la parcelle cadastrée D 256.
- 173 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées D 771 et D 772 situées 7 rue du Hêtre Pourpre.
- 174 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel arbre remarquable sur la parcelle cadastrée D 167 située 20 avenue Edouard Payen.
- 177 Modification partielle de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AZ 10 située 25-27 chemin du Trouillat.



- 178 Modification de la zone AU1 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AA 31, 32, 33, 102, 134 et 135 situées entre le chemin du Tronchon et le chemin du moulin Carron.
- 179 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) de 8 mètres de large sur les parcelles cadastrées C 34 à 37 et C 297 situées sur les terrains de la ferme de l'abbé Rozier.
- 200 Suppression, dans le cahier communal, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.

#### FEYZIN

- 20 Modification des périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b en TMD rf et TMD j sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai 1945 à Feyzin.
- Secteur des Razes compris entre l'avenue Jean Jaurès au Nord, les voies ferrées à l'Est, la rue du 8 mai 1945 au Sud et la rue Jean Bouin à l'Ouest :
- Extension de la zone Upp sur certains tènements classés en zones UCe3b, UCe4a et URi2c.
- Modification de la zone UCe3b en zone URi2c au Nord de la place Claudius Béry.
- 57 Modification de la zone UCe3b en zone Uri2c au Nord de la rue Fine.
- Inscription d'un CES graphique de 30 % sur la zone UCe4a existante au Sud de la rue Fine.
- Modification de la zone UCe3b en UCe4a au Sud de la place Claudius Béry et inscription d'un CES graphique de 30 %.
- Réduction du périmètre de la polarité commerciale existante.
- Réduction du linéaire toutes activités au Nord de la place Claudius Béry.
- 61 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 38, au bénéfice de la commune, pour groupe scolaire, sur les parcelles cadastrées BC 113 et 152 situées chemin sous le Fort et rue des Bleuets.
- 62 Modification de la zone Upp en zone N1 sur les parcelles cadastrés AR 320, AS 1 et AS 2 situées 11-15 chemin du Vieux Collège.
- 67 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 36, inscrit au bénéfice de la commune, pour parc de stationnement, sur les parcelles AS 130 et 131 situées 20-22 route de Lyon.
- 75 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Sous-Gournay". Décalage du débouché de voirie situé à l'angle de l'impasse du Vernay et de la rue du Vernay vers le Sud de l'impasse du Vernay.
- Suppression de deux débouchés de voirie situés rue Louise Michel et inscription d'un nouveau débouché de voirie au Sud de la parcelle cadastrée BP 99 située rue Louise Michel.
- 82 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BD 155, 157 à 160, 162, 163 et 448 situées route de Vienne.
- 93 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée ZC 11 et sur une partie des parcelles cadastrées ZC 10, 15 à 21 situées le long du sentier des Moissons.

#### FLEURIEU-SUR-SAONE

- 78 Modification pour partie de la zone AU2 en zone N2 sur les parcelles cadastrées situées entre la rue du Buisson, le chemin rural et la rue des Cerisiers, dans le secteur du Grand Buisson.
- 80 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 8, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue du Buisson au chemin rural 16.

#### FONTAINES-SAINT-MARTIN

- 127 Modification du linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AD 398 située place Jean Moulin.
- 128 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AD 17, 18, 19, 21, 252, 364 situées place de l'Église.
- 134 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AE 177.

#### FONTAINES-SUR-SAONE

- 136 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Escoffier - Ferry".
- 196 Modification d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) surfacique sur la parcelle cadastrée AB 330, située 2 quai Jean-Baptiste Simon.
- Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AB 459, situé 15 rue Jules Ferry.
- Inscription d'une ligne d'implantation pour des logements sur la parcelle cadastrée AB 509, située 40 rue Gambetta.



## FRANCHEVILLE

- Modification de la zone AU2 en zone USP sur les parcelles cadastrées BC 44(p) et BC 45 (p) situées chemin des Aubépines.
- 51 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 22, inscrit au bénéfice de la commune, pour groupe scolaire et maison de quartier, situé chemin des Aubépines et changement de son affectation pour groupe scolaire et établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).  
Inscription d'un ER aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 25, au bénéfice la commune, pour parc public, situé chemin des Aubépines.
- 174 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° A1 - Le Bourg.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) dans le périmètre de ce PIP : sur la parcelle cadastrée BR 155 située 90 Grande Rue, et sur les parcelles cadastrées BR 291 à 294 situées rue de la Mairie.
- 177 Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 sur les parcelles cadastrées BA 1, 2, 4, 244 et 245, BB 4, 5, 7, 32 à 34, 202, 227 et 285 à 287, situées le long de l'avenue de la Table de Pierre.
- 181 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BK 90 située 3 Grande Rue.
- 183 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2, pour équipements d'intérêt collectif et services publics, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, sur la parcelle cadastrée BE 67(p) située 3 chemin des Cytises, dont la répartition au sein du secteur n'est pas réglementée.
- 185 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 53, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie, situé chemin des Villas, de l'avenue de la Table de Pierre au chemin de la Patelière.  
Inscription d'un ER de voirie n° 56, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, situé chemin de la Patelière, du chemin de Maillabert au chemin des Villas.
- 186 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 54, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie, situé chemin de Marlot, de l'avenue de la Table de Pierre au chemin de la Patelière.
- 193 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 25, au bénéfice du SAGYRC, pour ouvrage hydraulique, sur la parcelle cadastrée BN 349 située Ruelle Mulet / Rivière Yzeron.  
Suppression de l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 8, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sous l'emprise de l'ER n° 25.
- 194 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s3 sur les parcelles cadastrées BW 1(p) et 35(p) situées route du Bruissin.
- 197 Modification du linéaire artisanal et commercial en linéaire toutes activités au droit d'une partie de la parcelle cadastrée BN 340 située 33 Grande Rue (place du Chater).
- 203 Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 51, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit des parcelles cadastrées BH 133 et 53 situées 15 et 19 avenue du Chater.
- 204 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 295 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Chater / Grande Rue".

## GENAY

- 137 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH)  
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Molières", située au niveau de la pointe Nord-Est.  
Modification de la zone URm2b en zone URc2c sur les parcelles cadastrées AI 12 et 233, situées 1 rue des Molières et 490 rue des Ecoles.
- 183 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Ancien stade", située rue des Ecoles.  
Suppression du coefficient de pleine terre graphique de la zone URc2c située rue des Ecoles.  
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Route de Trévoux", située route de Trévoux.
- 184 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 6b "Bas Perron".  
Inscription d'un outil graphique terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE), pour partie sur les parcelles cadastrées AL 213, 214 situées sur le hameau du Perron.
- 186 Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 "Les Malandières / En Equé Passé".  
Modification de la zone AUEc en zone AU3, sur les parcelles cadastrées ZB 37, 38, 39, 41, 122, ZB 135 à 142, ZB 145, 260, 262, 264, 266, 376, situées sur le site des Malandières, route de Trévoux.
- 190 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 16, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur le délaissé Est du rond-point du Franc-lyonnais.
- 248 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Le Triangle du Lavoir" située rue du Lavoir, pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.



## GIVORS

- 60 Inscription du porter à connaissance relatif aux risques technologiques au titre des zones de protection immédiate, rapprochée et éloignée, et des zones de prévention, associés à la société SUEZ RR-IWS Chemical France implantée sur l'île de Bans à Givors.
- 153 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec, pour toute construction neuve ou changement de destination de 350 à 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un objectif de 50 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, sur les secteurs couverts par les zones URm1b, URm1c, URm2a, URm2b, UCe3a, UCe4a, UCe4b, URc1a et URc2a.
- 154 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec, pour toute construction neuve ou changement de destination au-delà de 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un objectif de 66 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, sur les secteurs couverts par les zones URm1b, URm1c, URm2a, URm2b, UCe3a, UCe4a, UCe4b, URc1a et URc2a.
- 154 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Ensemble reconstruction après-guerre".
- 155 Modification, dans le secteur de l'île de Bans, de la zone UEi2 en UEi1 et son extension sur la zone URm2b.
- 161 Modification du contenu et du tracé du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) A1 "Centre-ville de Givors" en vue de son extension au quai des Verreries au sud et à la rue Émile Zola au nord-ouest du périmètre actuel.
- 173 Modification de la zone A1 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AY 45, AY 46 et AY 47 situées route Neuve.
- 216 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipements, affectée à des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés : station d'épuration et unité de méthanisation, sur les parcelles cadastrées de AX 6 à 8, AX 86, AX 88, AX 99, AX 101, AX 111 et AX 112 situées chemin de la Lône.

## GRIGNY

- 36 Modification de la zone A1 en A2 sur une partie des parcelles cadastrées AM 231 et AM 314 situées secteur les Brosses.
- 37 Modification de la zone UL en URm2d en partie sur la parcelle cadastrée AO 411 située rue Pierre Semard. Inscription de 3 espaces boisés classés (EBC) ponctuels (arbres remarquables) sur la parcelle cadastrée AO 411. Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 1 située 34 rue Pierre Semard.
- 39 Modification partielle de la zone URm2b en URib située rue Pasteur.
- 40 Modification de la zone URi2c en URc1a sur la parcelle cadastrée AC 709 située rue Pasteur. Inscription d'un emplacement réservé (ER) réservé aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole, sur la parcelle cadastrée AC 632 située au nord de la promenade Jacques Brel.
- 46 Rectification du fond du plan de zonage et autres prescriptions 1/5000 afin d'inscrire le hachurage de la zone URm2d sur la parcelle cadastrée AR 118 située rue Fleury Jay.
- 47 Modification de la zone URm2c en URi1c autour des rues Guy Raffin et Francis Perrat, et en URm2a sur les parcelles cadastrées AL 314 et AL 657 situées avenue Jean Durand. Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) entre la rue Guy Raffin et la rue André Sabatier.
- 48 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec, pour toute construction neuve ou changement de destination au-delà de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un objectif de 70 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, situé secteur rue Pasteur, avenue Jean Moulin, avenue Marcelin Berthelot, rue des Faienciers, rue Waldeck Rousseau, rond-point Bouteiller et sur les secteurs des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "le Sablon" et n° 4 "Clos Saint Pierre".
- 50 Inscription d'un secteurs de taille minimale de logements (STML) avec, pour les opérations sur les constructions existantes à destination d'habitation créant 2 logements ou plus, un objectif de 70 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, situé secteur Francis de Pressensé, rue Jules Ferry, rue Emile Combes, rue Fleury Jay, secteur Coeur de Ville, avenue Marcelin Berthelot, rue des Faienciers, rue Waldeck Rousseau, rond-point Bouteiller et sur les secteurs des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "le Sablon" et n° 4 "Clos Saint Pierre".
- 50 Modification du tracé et du contenu de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 2 "Secteur Chantelot - Rioussel". Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 localisé avenue Chantelot, avenue Jacques Chirac et rue Robespierre.



Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Clos Saint-Pierre".  
Modification de la zone UCe4b avec une hauteur graphique de 13 m en zone UCe4a avec une hauteur graphique de 13 m, située au Sud-Ouest de la rue Emile Evellier, secteur Le Bourg.  
Modification de la zone UCe4b avec une hauteur graphique de 13 m en zone URi1c, située rue Emmanuel Rolland.

- 51 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole, en partie sur les parcelles cadastrées AL 47 et 48, AL 51, AL 472 et 473 situées entre la rue André Mayer et la rue Emile Evellier.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AL 45 et 46, AL 48, AL 51 et AL 471 situées rue André Mayer et rue Emile Evellier.  
Modification du linéaire toutes activités situé rue André Mayer.
- 205 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Le Sablon" pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.

## IRIGNY

- Extension du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 à l'ensemble des zones UCe1, UCe4, URm2, URc2, URi1, URi2, UPp, AURm2 et AURI2.
- 79 Modification du SMS n° 1 sur les constructions existantes à destination d'habitation précisant un seuil d'exigibilité à plus de 5 logements créés avec un objectif de 30% de PLUS-PLAI-PLS-BRS.  
Modification du SMS n° 1 sur les constructions neuves ou changement de destination avec un objectif de 30 % de PLUS-PLAI-PLS-BRS dont un minimum de 30 % de PLAI et un maximum de 20 % de PLS.
- 81 Modification de la hauteur de la zone UCe4a de 11 mètres à 7 mètres sur les rues des Écoles, de la Fondarmé et la Grande-Rue.
- Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 nouvellement nommée "Yvours Centre".  
Modification de la zone URm2a en Urm1d, située autour de la rue du Péage.  
Modification de la zone URm2a en URi2c, située sur un périmètre délimité par la route Neuve et l'avenue de Verdun, et sur la cité d'Aiy.  
Modification de la zone URm2a en URm2c, situé au Nord de la cité de l'Aiy, autour de la rue du Château d'Yvours.
- 82 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B1 "Cité d'Aiy - cité jardin des Côtes" sur la cité d'Aiy située avenue de Verdun.  
Inscription des marges de recul de 4 m le long de la rue d'Yvours.  
Inscription de 2 débouchés piétons au droit des parcelles cadastrées AC 421 et AC 88 située rue d'Yvours.  
Inscription d'un espace non aedificandi de 20 m d'emprise sur les parcelles cadastrées AB 148, AB 220 situées rue du Stade, AB 154 et 155 situées rue d'Yvours.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AC 45 à 47, situées route Neuve, AB 78 , AB 80 situées rue du Péage, AC 414 située à l'angle de la route Neuve et de la rue de Verdun.
- 83 Modification des zones URm2a et URi2b en UPp sur l'îlot route Neuve, rue Bellevue et rue du Marjole.
- 85 Inscription d'une zone URi2b avec un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique de 0,5 sur les parcelles cadastrées AB 86 et AB 330 situées chemin de Chapoly.
- 175 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 209 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AV 97, AV 98 et AV 104 situées route de Vourles.
- 210 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AV 77, AV 78 et AV 79 situées route de Brignais.
- 211 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AE 14 et AE 16 situées secteur Le Broteau.

## JONAGE

- 99 Inscription de linéaires toutes activités de part et d'autre du boulevard Louis Pradel, de la place Charles de Gaulle à la rue de Verdun, et suppression partielle du linéaire traversant la voie,  
Modification du périmètre de polarité commerciale avec un plafond de 300 m<sup>2</sup> de part et d'autre du boulevard Louis Pradel.
- 127 Modification de la zone URi2b en UCe4a avec une hauteur graphique de 10 mètres sur une partie de la parcelle cadastrée AM 826.
- 128 Inscription de linéaires toutes activités au droit des parcelles cadastrées AL 827, 828, 831 et 832 situées 66, 66b et 68 rue Nationale.

## LA MULATIERE

- 1 Inscription en élément bâti patrimonial (EBP) n° 13 de l'ancienne mairie située 1 place Général Leclerc.
- 3 Inscription de l'ancienne maison de gardien située à gauche de l'entrée du jardin Agniel dans l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 3 situé quai Jean-Jacques Rousseau.  
Modification de la rédaction et de la présentation de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 3.
- 6 Modification de la zone URm1b en URm1c, sur les parcelles cadastrées AI 46 et AI 47 situées chemin de la Bastéro.
- 176 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).



- 204 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Stéphane Déchant" pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.
- 217 Modification du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 situé sur le secteur de la Roule.

#### LA TOUR-DE-SALVAGNY

- 98 Extension des espaces végétalisés à valoriser (EVV) situés de part et d'autre de l'autoroute A89.
- 99 Extension de la zone UCe3b avec une hauteur graphique de 13 mètres inscrite à l'Ouest de la place de la Halle, sur les parcelles cadastrées AD 100, AC 23, AC 25 et partiellement AC 38, situées de part et d'autre de l'avenue de la Poterie.
- 101 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, pour création de stationnements vélo, sur la parcelle cadastrée AM 288 située 1 rue de Lyon.  
Modification de la zone AU3 de la Poterie situé entre l'avenue de la Poterie et la route des Bois en zones AUEi1, AUEi2 et A2.
- 106 Inscription d'une orientation d'aménagement (OAP) sur le secteur de la Poterie.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'un écocentre sur la parcelle cadastrée AB 17 en partie, située route du Bois / RD 77.  
Modification de la partie Est de la zone AU2 du Sisoux en zone AURm2a sur les parcelles cadastrées AK 67 et AK 220 à 223, situées 49 rue de Paris.
- 121 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur ce périmètre.  
Inscription d'une réservation pour programme de logements sur ces mêmes parcelles : 100 % PLUS, PLAI, BRS, dont 30 % minimum PLAI, dont 30 % maximum BRS.
- 128 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 184 Inscription de six espaces boisés classés (EBC) de 10 mètres de largeur sur la parcelle cadastrée AI 86 située chemin du Jacquemet.
- 193 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AK 47 et 202, et partiellement AK 45, 46 et 68, situées sur la partie Ouest de la zone AU2 du Sisoux, pour la création d'un équipement socioculturel et scolaire.

#### LIMONEST

- 26 Réduction du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 sur le secteur central de la commune.  
Création d'un SMS n° 2, hors secteur central, exigeant, pour les opérations créant plus de 5 logements sur les constructions existantes à destination d'habitat un minimum de 25 % de logements de type PLUS, PLAI et PLS, et pour les constructions neuves ou changement de destination de plus de 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher un minimum de 3 % de logements de type PLUS, PLAI, PLS et BRS.
- 50 Intégration dans le secteur de mixité sociale (SMS) n° 2 de l'ensemble des zones susceptibles d'accueillir un programme d'habitation : le hameau des Bruyères situé entre la rue des Érables et le chemin de Champivost, et les parcelles cadastrées H 571 et H 572 situées 49 entier du Puy d'Or.
- 129 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

#### LISSIEU

- 75 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée OA 143 située 3 chemin de Montluzin.
- 117 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée OA 153 située 7 chemin de Montluzin.
- 159 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur les parcelles cadastrées B 487, 520, 1892 et 1983 situées rue du Bourg et classées en zone URi2b.
- 194 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Extension Nord du bourg".

#### LYON

- 39 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 254 Suppression, dans le cahier communal, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 277 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 277 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 0.1 "UNESCO et Zone tampon".

#### LYON 1er

- 135 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 12 sur la parcelle cadastrée AB 146 située 19 rue Philippe Gonnard dont la catégorie de logement aidé est 70 % PLUS, PLAI.
- 136 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 13 sur les parcelles cadastrées AE 156 et AE 158 situées 10 rue de Crimée dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.



- 147 Modification des hauteurs graphiques de 16 et 19 mètres à 22 mètres inscrites sur la parcelle cadastrée AB 12 située 8 rue Marie Anne Leroudier.
- 148 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 2 inscrit, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, sur la parcelle cadastrée AB 110 située 1 quai Saint Vincent.
- Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 159 Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 255 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.
- 343 Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 19 mètres sur la parcelle cadastrée AH 88 située 25 rue Flesselles.
- 356 Inscription d'une hauteur graphique à 19 mètres sur la partie Est de la parcelle cadastrée AH 86 située 7 rue de l'Annonciade.

### LYON 2ème

- Suppression des polygones d'implantation H34 m et H>37 m inscrits rue Vuillerme et sous Charlemagne.
- 120 Suppression, sous l'emprise de ces polygones, des sous-secteurs de zone UPr3.
- Ajustement des débouchés de voirie inscrits sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence 2.
- 121 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2.2 "Confluence - 2<sup>ème</sup> phase".
- Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 160 Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 256 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.
- 344 Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- 357 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 7 sur la parcelle cadastrée AB 75 située 14 rue Dubois dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.

### LYON 3ème

- 77 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur la partie Est de la parcelle cadastrée AZ 285 située 30 rue Jeanne Hachette.
- Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 20, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie sur la parcelle cadastrée BH 4 située 41 rue Professeur Sisley.
- 88 Inscription d'une hauteur à 13 mètres sur l'emprise de l'ER supprimé.
- 90 Modification du plafond de la polarité commerciale de 300 m<sup>2</sup> à 3 500 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées EI 101 et EI 102 situées 272 cours Lafayette et 25 rue Saint-Antoine.
- 91 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AL 60 située 11 rue Paul Bert.
- 92 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit de la parcelle cadastrée AL 59 située 10 – 12 rue Moncey.
- Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AZ 24, 26, 81, 82 et 253 situées du 41 au 51 rue du Dauphiné, AZ 19 située 63 rue du Dauphiné et AZ 130, 132 et 181 situées du 66 au 76 rue du Dauphiné.
- 93
- 98 Modification d'une partie du polygone H25 en trois polygones H0, H12 et H40 sur les parcelles cadastrées EM 161 et 162 situées boulevard Vivier Merle.
- 99 Modification de l'emprise des polygones inscrits sur le ténement situé à l'angle Nord-Est des rues du Lac et Desaix et inscription sur ces nouveaux polygones des hauteurs différenciées de 0 à 44 mètres.



- Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 161 Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 257 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 267 Modification du secteur de stationnement B en Aa sur un périmètre délimité par le cours Franklin Roosevelt au Nord, le quai Victor Augagneur à l'Ouest, le cours Gambetta au Sud et les rues du Dauphiné et Frédéric Mistral à l'Est.
- 313 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle CO 81 située 22 rue de l'Eglise.
- 338 Inscription de deux espaces végétalisés à valoriser (EVV) au Nord de la parcelle cadastrée BL 70 et extension de l'EVV inscrit au Sud de cette même parcelle située 19 – 21 rue Docteur Rebatel.
- 345 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- 352 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée CT 63 située 4 impasse Charles Lindbergh.
- 353 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée CT 75 située 26 cours Eugénie.
- 355 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur la parcelle cadastrée CT 73 située 32 cours Eugénie.  
Inscription d'un EVV sur la parcelle cadastrée CT 71, avec débord sur les parcelles cadastrées CT 53, 68 et 72 situées 36 cours Saint-Eugénie.
- 359 Modification du secteur de stationnement C en B sur le secteur Nord-Est de l'arrondissement.
- 360 Création d'une zone sensible relative à la nappe d'accompagnement du Rhône dans laquelle il est interdit de construire des niveaux de moins 2 et plus en sous-sol. S'agissant des projets comprenant la réalisation d'un niveau moins 1 en sous-sol, cette réalisation pourra être admise sous réserve d'une analyse circonstanciée.

#### LYON 4ème

- 137 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 14 sur les parcelles cadastrées AY 75, 76 et 78 situées 42 rue Artaud dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 138 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 15 sur les parcelles cadastrées AX 27 et 28 situées 17 rue Pailleron dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 162 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.  
Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 178 Modification de la hauteur graphique de 19 mètres à 10 mètres sur les parcelles cadastrées AH 94 et AH 95 situées 2 rue Bély.
- 179 Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 25 mètres sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AD 92 située 57 rue Chazière.
- 180 Modification du linéaire toutes activités en linéaire artisanal et commercial au droit des parcelles situées de chaque côté de la Grande Rue de la Croix-Rousse, entre la place Joannès Ambre et les rues Jacques-Louis Hénon et Pailleron.
- 181 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AW 104 à AW 201 situées du 9 rue Dumenge jusqu'à la rue Dumont D'Urville.
- 184 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 18, inscrit au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert public sur la parcelle cadastrée AT 1 située rue Duviard.
- 258 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 346 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.



## LYON 5ème

- 1 Modification de la zone URc2 en zone UPp sur les parcelles situées entre le boulevard des Castors et la rue Soeur Bouvier.  
Modification de la hauteur graphique de 13 mètres à 16 mètres sur les parcelles situées entre la rue du Fort Saint Irénée et le boulevard des Castors.
- 2 Modification de l'emplacement réservé (ER) n° 26 aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, inscrit au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert public en incluant une partie des parcelles cadastrées AR 248 et AR 252 situées montée des Génovefains.
- 5 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 25, inscrit au bénéfice de la commune, pour l'extension du jardin de la Visitation en incluant la parcelle cadastrée AO 63 située 21 rue Roger Radisson.  
Modification des espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC), et extension des EBC sur les parcelles cadastrées AO 58, 63, 73, 128, situées rue Roger Radisson.
- 6 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée BP 72 située 72 rue Commandant Charcot.
- 7 Extension de l'espace boisé classé (EBC) et de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la rue du Cardinal Gerlier et sur les parcelles cadastrées AO 3 et 4 située 1-11 rue Cardinal Gerlier.
- 122 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AW 149, 172 et 186 situées 71 rue Benoist Mary.  
Inscription d'un cheminement à préserver sur les parcelles cadastrées AW 194, 208 et 209 situées 71 rue Benoist Mary et suppression des débouchés piétonniers inscrits de part et d'autre de cette parcelle.
- 123 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur la parcelle cadastrée AO 52 située 13 montée du Télégraphe.
- 145 Modification du plafond de la polarité commerciale de 300 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée BC 30(p) située 37 avenue de Ménival.
- 163 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.  
Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 169 Modification des secteurs de stationnement Da et E en Db sur la partie Ouest de l'arrondissement.
- 259 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 329 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée BO 6 située 9 rue François Genin.
- 334 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AY 130 située rue des Aqueducs.  
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et de trois espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AY 38, AY 130 et AZ 100 situées rue des Aqueducs.
- 339 Inscription d'un espace boisé ponctuel (arbre remarquable) au Nord de la parcelle cadastrée AZ 50 située 17 rue des Aqueducs.
- 347 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidences étudiantes de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- 358 Modification des secteurs de stationnement Ab et B en Aa autour du site patrimonial remarquable (SPR) du Vieux Lyon.

## LYON 6ème

- 12 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 Dedieu-Charmettes.  
Modification de la hauteur graphique de 20,50 mètres à 13 mètres et 31 mètres sur les parcelles cadastrées AX 97 à 99 situées à l'angle de la rue des Charmettes et du cours Lafayette.
- 41 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 5 sur la parcelle cadastrée BL 41 située 4 rue Pierre Corneille dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 164 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.  
Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 260 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).



- 348 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- 361 Création d'une zone sensible relative à la nappe d'accompagnement du Rhône dans laquelle il est interdit de construire des niveaux de moins 2 et plus en sous-sol. S'agissant des projets comprenant la réalisation d'un niveau moins 1 en sous-sol, cette réalisation pourra être admise sous réserve d'une analyse circonstanciée.
- 364 Modification du secteur de stationnement B en Aa sur la partie Sud de l'arrondissement.

## LYON 7ème

- 25 Inscription de plantations sur domaine public sur la place Jean Pierre Flaconnèche.  
Suppression des débouchés piétonniers inscrits de part et d'autre de la place et situés rue d'Anvers et rue Professeur Grignard.
- 27 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur les parcelles cadastrées AN 56, 57, 152 à 155 (les Jardins d'Amaranthe) situées place Mazagan.
- 30 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 74 sur l'immeuble situé 8 rue Domer.
- 31 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 75 sur la maison située à l'angle du 255 Grande rue de la Guillotière et du 27 rue Pierre Robin.
- 32 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 76 sur l'immeuble situé 18 rue Victorien Sardou.  
Suppression, en conséquence, de la marge de recul inscrite sous cet EBP.
- 36 Modification de la hauteur graphique de 10 mètres à 16 mètres sur la parcelle cadastrée BH 7 située rue Tourville.
- 127 Modification de la catégorie de logement pour la réservation pour programme de logements n° 21 située 46-50 rue Rachais en supprimant 15 % BRS et en conservant 35 % PLUS, PLAI.
- 139 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 26 sur les parcelles cadastrées BK 242, 243 et 244 situées 23-25 rue Général Miribel dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 140 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 27 sur la parcelle cadastrée BK 30 située 153 avenue Berthelot dont la catégorie de logement aidé est 100 % PLUS, PLAI.
- 141 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 28 sur les parcelles cadastrées BK 44 à 48 situées 191-199 avenue Berthelot dont la catégorie de logement aidé est 50 % PLUS, PLAI et 50 % BRS.
- 142 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 29 sur la parcelle cadastrée BD 40 située 84 rue Chevreul dont la catégorie de logement aidé est 70 % PLUS, PLAI.
- 143 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 30 sur la parcelle cadastrée AY 73 située 10 rue Elie Rochette / 13-15 rue Grillet dont la catégorie de logement aidé est 70 % PLUS, PLAI.
- 144 Modification de la catégorie de logement pour la réservation pour programme de logements n° 16 située 389 rue Garibaldi / 119 avenue Berthelot en supprimant 100 % PLUS, PLAI et en inscrivant 50 % PLS étudiant.
- 165 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1er seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.  
Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 191 Suppression du périmètre d'attente de projet d'aménagement "multisite" n° 1 inscrit sur l'îlot délimité par la rue Lortet, le boulevard Yves Farges, la rue du Pré Gaudry, la rue des Balançoires, l'avenue Jean Jaurès, la rue de Gerland, la rue Victor Lagrange et la rue de la Grande Famille.
- 193 Décalage de la limite entre la zone UEi2 et la zone UPr3c pour intégrer en zone UEi2 la partie triangulaire au Nord-Ouest de la parcelle cadastrée CK 107 classée en zone UPr3c située boulevard Tony Garnier.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 10 pour équipement d'intérêt collectif destiné à l'enseignement sur cette zone UEi2 dont la répartition au sein du secteur est 60 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.  
Suppression de la polarité commerciale plafonnée à 300 m<sup>2</sup> inscrite sur la partie triangulaire au Nord-Ouest de la parcelle cadastrée CK 107.
- 194 Inscription de trois éléments bâtis patrimoniaux (EBP) n° 78 à 80 sur 4 bâtiments sur la parcelle cadastrée BS 63 située 109 – 113 rue André Bollier / 58 rue Clément Marot.  
Suppression de la marge de recul inscrite sur les parcelles cadastrées BS 15, 52(p) et 63(p).  
Inscription d'une continuité obligatoire au droit des parcelles cadastrées BS 15, 37, 52 et 63(p).  
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées BS 15, 52, 63, 62, 13 et 12 situées 101-125 rue André Bollier.  
Correction d'une erreur matérielle : rectification du graphisme en supprimant le zonage URm1 sous la marge de recul sur la parcelle cadastrée située à l'angle des rues de Gerland et Clément Marot.



- Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 127, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une voie nouvelle entre la rue Prosper Chappet et l'avenue Jean Jaurès.  
Suppression des débouchés de voirie inscrits de part et d'autre de la parcelle CD 197 située 310 avenue Jean Jaurès.
- 195 Modification des hauteurs graphiques de 16 et 25 mètres à 13, 16, 25 et >37 mètres sur la parcelle CD 197.  
Suppression des hauteurs graphiques de 16 et 25 mètres sous l'emprise du nouvel ER de voirie n° 127 créé.
- Inscription d'un polygone d'implantation H30 mètres sur la parcelle cadastrée BN 185 située à l'angle des rue Félix Brun et Pré-Gaudry.
- 196 Inscription, sous l'emprise de ce polygone, d'un sous-secteur de zone USP.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 11 pour logement sur l'emprise de ce polygone dont la répartition au sein du secteur est : les niveaux situés au-dessus des rez-de-chaussée des constructions projetées à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- Modification de l'emprise du polygone inscrit au Nord-Est de la parcelle cadastrée BS 171 située à l'angle de la rue Pré-Gaudry et de l'avenue Jean Jaurès et modification de sa hauteur graphique H55 mètres à H31 mètres.  
Modification, sous l'emprise de ce polygone, du sous-secteur de zone UPr6.
- 197 Réajustement des emplacements réservés de voirie n° 70, 88, 102 et 111.  
Modification des hauteurs graphiques de >37 et 31 mètres à 34 et >37 mètres sur la parcelle cadastrée BS 171.  
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7.2 "Les Girondins".  
Suppression d'une partie du linéaire toutes activités inscrit au droit de la parcelle cadastrée BS 171 et modification d'une partie de ce linéaire en linéaire artisanal et commercial.
- 206 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 77 sur la façade et les sheds du bâtiment sur la parcelle cadastrée BO 64 située à l'angle 6 rue de la Grande Famille et 23 rue Galland.
- 209 Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 3 500 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées BN 59, 66, 72, 73, 74, 103, 105, 107, 109, 112 et 134 situées dans l'îlot délimité par l'allée Eugénie Niboyet, les rues Pré-Gaudry et Crépet.
- 210 Modification de la zone URm1 en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées CE 31 et 154 situées 195 rue de Gerland et 11-13 avenue du Château de Gerland.  
Suppression, en conséquence, de la polarité commerciale plafonnée à 300 m<sup>2</sup> sur les parcelles ci-dessus.
- 212 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 128 sur les parcelles cadastrées BV 20, 22, 36(p) et 48(p) situées 135-163 rue de Gerland, 44 boulevard de l'Artillerie et 57 rue Challemel Lacour.  
Suppression des hauteurs graphiques de 13, 16 et 22 mètres sous l'emprise de ce nouvel ER.
- 214 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 62, au bénéfice de la commune, pour une fourrière municipale sur la parcelle cadastrée BM 17 située 38 rue Pierre Sémard.
- 217 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 129, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie de la rue Félix Brun à la rue Lortet.  
Suppression des hauteurs graphiques inscrites sous ce nouvel ER ainsi que sous l'emprise de l'ER de voirie n° 122 inscrite du boulevard Yves Farge au nouvel ER.
- Modification de la zone USP en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées BM 25, 40 et 101(p) situées à l'angle des rues Massimi et Croix-Barret.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 12 pour bureau sur l'emprise de la zone UEi1 créée dont la répartition au sein du secteur est 85 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- 218 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 130, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour voie nouvelle, de la rue Pierre Sémard à la rue Croix-Barret.  
Modification de l'emprise de l'ER de voirie n° 21, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue Pierre Sémard, de la rue Abraham Bloch au Passage Faugier.  
Inscription d'une hauteur graphique à 25 mètres sur l'ensemble des parcelles citées ci-dessus.  
Suppression des hauteurs graphiques de 19 et 25 mètres sous l'emprise de l'ER de voirie n° 130 créé.
- 219 Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE et ZP autour de la Société de chaufferie urbaine ELM, située 65 rue Saint Jean de Dieu.
- 222 Inscription de nouveaux linéaires toutes activités au droit des parcelles situées rues Béchevelin, Chalopin, Salomon Reinach, Pasteur, Cavenne, Jangot, et Père Chevrier.
- 252 Modification des secteurs de stationnement C et Db en B sur le Sud de l'arrondissement.
- 261 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 286 Modification de la catégorie de logements pour la réservation pour programme de logements n° 20 située 31 rue Rachais en supprimant 15 % BRS et en conservant 35 % PLUS, PLAI.
- 349 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) dans les secteurs 1 et 2 pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS dans les secteurs 1 et 2 pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 35 % PLUS, PLAI, PLS.
- 354 Modification de la zone UEi2 en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées CD 160, 192, 217 et 219 situées 11 rue Hermann Frenkel.



- 362 Création d'une zone sensible relative à la nappe d'accompagnement du Rhône dans laquelle il est interdit de construire des niveaux de moins 2 et plus en sous-sol. S'agissant des projets comprenant la réalisation d'un niveau moins 1 en sous-sol, cette réalisation pourra être admise sous réserve d'une analyse circonstanciée.

## LYON 8ème

- 166 Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1<sup>er</sup> seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 226 Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 226 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 35 sur la partie Sud du bâtiment et la clôture sur la parcelle cadastrée AW 9 située 20 rue de la Moselle.
- Dans le secteur Nord "Ambroise Paré" situé de part et d'autre de l'impasse Jean Jaurès (parcelles cadastrées AN 55, 57 à 63, 66 à 74 et 181) :  
Modification de la zone URi1a en zone UPr.  
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.9 "Boulevard Ambroise Paré / Impasse Jean Jaurès".
- 227 Inscription d'un coefficient pleine terre (CPT) graphique de 35 %.  
Inscription d'une hauteur graphique de 25 mètres.
- Dans le secteur Sud "Ambroise Paré" compris entre la rue Professeur Joseph Nicolas, le stade Michel Saez, la rue Genton et la rue Berthe Morisot (parcelles cadastrées AN 77 à 82, 84 à 86, 87 à 101, 102 à 110, 182 et 183) :  
Modification de la zone URi1a en zone URi1b.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV).
- 231 Modification de la zone URm1 en zone UPr sur les parcelles cadastrées BK 62, 63, 65 et 84 situées de part et d'autre de la rue Professeur Kleinclausz.  
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.10 "Etats-Unis / Audibert-Lavirotte" sur la zone UPr créée.  
Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 22 mètres, 31 mètres et >37 mètres sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BK 62 et sur la partie Nord de la parcelle cadastrée BK 84.
- 232 Modification de la zone URm1 en zone UPr sur les parcelles cadastrées BD 2, 23 et 24 situées à l'angle de la rue Professeur Beauvisage et de l'avenue Francis de Pressensé.  
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.11 "Beauvisage / Pressensé" sur la zone UPr créée.  
Modification de la hauteur graphique de 16 mètres et 19 mètres à 31 mètres sur une bande de 20 mètres depuis les limites Est, Nord et Ouest de l'ensemble des parcelles cadastrées BD 2, 23 et 24, et modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 10 mètres en coeur d'îlot.
- 233 Modification de la zone URc2 en URm1 sur les parcelles cadastrées BD 6, 7, 8 et 34 situées dans un secteur compris entre les rues Professeur Beauvisage, Philippe Fabia, Professeur Leriche et Professeur Tavernier.  
Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 22 mètres inscrite sur les parcelles cadastrées BD 6 et 7.
- 234 Modification de la hauteur graphique de 16 et 19 mètres à 22 mètres sur les parcelles cadastrées BH 61, 63 et 71 situées à l'angle de la rue Jean Sarrazin et de l'avenue de Pressensé.
- 235 Inscription de deux débouchés piétonniers, l'un au Nord-Est et l'autre au Sud-Est de la parcelle cadastrée AO 359 située 34-44 rue Professeur Morat.  
Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 25 mètres inscrite sur les parcelles cadastrées AO 359 et AO 333.
- 236 Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 22 mètres inscrite sur la parcelle cadastrée AS 10 située 84 rue Bataille.
- 238 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.6 "Secteur Petite Guille".
- 240 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AP 90 à AO 73 situées du 25 au 37 rue Seignemartin.
- 243 Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée AE 41 située 150 cours Albert Thomas.  
Inscription, sous l'emprise de ce polygone d'implantation, d'un sous-secteur de zone URm1.  
Inscription d'un polygone d'implantation H25 m sur les parcelles cadastrées AE 77, 80 et 93 situées rue Feuillat.
- Inscription d'un sous-secteur de zone URm1 sous l'emprise de ce polygone d'implantation et des parcelles cadastrées AE 78, 79 et 95.  
Modification de la zone UCe3a en zone URm1 sur les parcelles cadastrées AE 77 à 80.  
Inscription de débouchés piétonniers au Nord et au Sud de la parcelle cadastrée AE 41.  
Modification de la hauteur graphique de 19 à 25 mètres sur la parcelle cadastrée AE 41.
- 244 Inscription d'une ligne d'implantation le long du domaine public sur la parcelle cadastrée AX 75 située 172 avenue Général Frère.



- 246 Inscription de trois espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BO 91 et 44 situées 142 avenue des Frères Lumière.
- 248 Inscription de trois espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AW 80 située 8 rue de la Meuse.
- 251 Modification des secteurs de stationnement C et Db en B sur la partie Sud-Ouest de l'arrondissement.
- 262 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 269 Correction d'une erreur matérielle : indiquer la mention "URm1" sur la zone URm1 inscrite sur les parcelles cadastrées AY 63 à 67, 83 et 142 situées à l'angle de l'avenue Paul Santy et la rue Jules Cambon.
- 276 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.7 "Hôpital Saint-Jean de Dieu".
- 287 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AX 82 à 147 et AY 89 à 186 situées dans un secteur compris entre l'avenue Général Frère, le boulevard Pinel, la rue Professeur Marcel Dargent, l'avenue Paul Santy et de part et d'autre de la rue Thénard.
- 289 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement culturel n° 6, au bénéfice de la commune, de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), sur la partie Nord de la parcelle cadastrée BD 4 située rue Professeur Beauvisage.
- 293 Inscription de trois terrains urbains cultivés et continuité écologique (TUCCE) sur les jardins Challemel Lacour situés sur les parcelles cadastrées CL 20, 38, 41 et 45 comprises dans le secteur délimité entre la rue Challemel Lacour et les voies ferrées à l'Ouest.
- 336 Inscription d'une marge de recul sur la parcelle cadastrée BC 89 située avenue Paul Santy. Repositionnement des débouchés piétonniers de part et d'autre de la marge de recul. Modification des hauteurs graphiques de 16 et 22 mètres à 28 mètres sur les parcelles cadastrées BC 89, 173, et 174(p) situées avenue Paul Santy. Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8.4 "Langlet Santy/Comtois".
- 350 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) dans les secteurs 1 et 2 pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS. Suppression du SMS dans les secteurs 1 et 2 pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 30 % PLUS, PLAI, PLS.
- 365 Création d'une zone sensible relative à la nappe d'accompagnement du Rhône dans laquelle il est interdit de construire des niveaux de moins 2 et plus en sous-sol. S'agissant des projets comprenant la réalisation d'un niveau moins 1 en sous-sol, cette réalisation pourra être admise sous réserve d'une analyse circonstanciée.

## LYON 9ème

- 48 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) au Nord de la parcelle cadastrée BC 22 située 2 rue de Saint Cyr.
- 53 Modification de la zone URc2 en zone N2 sur la parcelle cadastrée BX 3 et sur la partie Nord de la parcelle cadastrée BX 40 situées rue de la Chapelle. Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 25, inscrit au bénéfice de la commune, pour la création d'un espace vert public, rue de la Chapelle. Suppression, en conséquence, des hauteurs graphiques de 10 et 16 mètres, de la polarité commerciale plafonnée à 300 m<sup>2</sup>, des secteurs de mixité sociale (SMS) et des secteurs de taille minimale de logements (STMLe) sous cette nouvelle zone.
- 54 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 6, inscrit au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert public sur la parcelle cadastrée BX 26 située avenue Barthélémy Buyer. Extension des espaces végétalisés à préserver (EVV) sur cette même parcelle.
- 55 Suppression de la localisation préférentielle pour équipement petite enfance n° 3, inscrite au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées BE 34, 37(p), 38 et 69 situées 57-65 rue de la Claire.
- 56 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 85, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de voie, au Nord de l'avenue Barthélémy Buyer, de la rue Professeur Patel à l'avenue Sidoine Apollinaire. Suppression en conséquence des hauteurs inscrites sous l'emprise du nouvel ER Voirie.
- 59 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) inscrit sur le chêne en espace boisé classé (EBC) inscrit sur la parcelle cadastrée CX 32 située 11-13 rue Sylvain Simondan. Inscription d'un EVV sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CX 34 située 30 rue des Docteurs Cordier. Inscription d'EVV sur les parcelles cadastrées CX 32 et CX 33 situées 11-13 rue Sylvain Simondan.
- 60 Modification de la zone USP en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées AY 113(p), 49(p) et 84(p), situées rue Mouillard. Inscription d'une hauteur graphique à 22 mètres sur l'emprise de la zone UEi1 créée. Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 8 pour bureau sur l'emprise de la zone UEi1 créée dont la répartition au sein du secteur est 10 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.



- Suppression du périmètre d'attente de projet n° 1 inscrit sur l'îlot délimité par la rue du Souvenir, rue du Bourbonnais, la voie ferrée et l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 81.
- 61 Modification du contenu et du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9.1 "îlot du Souvenir – Parc Montel" en incluant les parcelles cadastrées BN 78 et 92 situées rues du Souvenir et du Bourbonnais.
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 6 pour industrie sur le tènement compris entre les rues du Souvenir, du Bourbonnais, les voies ferrées et l'emplacement réservé (ER) voirie n° 81 dont la répartition au sein du secteur est 40 % minimum de surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 30 % sur le périmètre du SMF créé.
- 62 Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher par unité commerciale sur la partie sud de la parcelle cadastrée AR 90 et une partie de la parcelle cadastrée AR 76 situées 25 – 27 avenue des Sources.
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 7 pour artisanat et commerce de détail sur l'emprise de cette polarité dont la répartition au sein du secteur est 5 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- 64 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 5 pour bureaux sur les parcelles cadastrées AV 9 à 14, 51(p), 52 et 53 et 54 située 30-34 rue Saint Simon et 100 rue Marietton dont la répartition au sein du secteur est 40 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- Modification de la hauteur graphique de 16 mètres à 19 mètres sur le périmètre du SMF, hors emprise de l'emplacement réservé de voirie n° 51.
- 65 Suppression de la réservation pour programme de logements n° 3 inscrite sur la parcelle cadastrée AZ 38 située 15 rue Antonin Laborde.
- 66 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées BM 48 et BM 49 situées 48-50 rue du Bourbonnais.
- 67 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AY 8, 25, 26, 99, 100, 101, 126, 128 et 129, situées 51 au 59 rue de Saint-Cyr.
- 68 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AY 100, 101, 99, 128, 129, 8, 25, 26, 126, situées 60 – 62, 74 rue des Docks et du 84 au 88 rue des Docks.
- 70 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées BD 49, 110 et 111 situées du 14 au 22 rue Roger Salengro.
- 71 Inscription de périmètres de risques technologiques ZP et ZPE autour de la Société de chaufferie urbaine ECLYDE, située 565 avenue d'Ecully à Champagne-au-Mont-d'Or, dont seule la zone ZP impacte Lyon 9.
- 155 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 4 pour établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale sur la parcelle cadastrée AM 91 située 47-51 rue des Docks dont la répartition au sein du secteur est sans exigence de pourcentage maximum ou minimum de surface de plancher.
- 156 Extension de la prescription de continuité obligatoire au droit de la parcelle cadastrée BP 72 située 86 rue Saint Pierre de Vaise.
- 158 Modification de l'emplacement réservé aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 21, inscrit au bénéfice de la commune, pour la création d'un espace vert public, en incluant la partie Nord de la parcelle cadastrée BI 16 située à l'angle des 22 rue Tissot et 54 rue Marietton.
- Modification de la granulométrie des opérations en précisant que les opérations supérieures au 1er seuil des secteurs de mixité sociale (SMS) ou à défaut à 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, respectent l'équilibre suivant : 30 % de T1-T2 et 15 % minimum de T4-T5.
- 167 Suppression, dans le cahier d'arrondissement, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 263 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 274 Inscription d'une localisation préférentielle pour équipement n° 4, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées CR 15, 16 et 17 situées avenue Sidoine Apollinaire, pour réalisation d'une chaufferie urbaine, de 1 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
- 294 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques n° 28, au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert public sur les parcelles cadastrées AV 5 (hors emprise du polygone), AV 6(p) et AV 7 situées 102 rue Marietton.
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 9 pour activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale et bureau sur les parcelles cadastrées BR 61 à 63 situées 14 rue Gorge de Loup – 53 rue Saint Pierre de Vaise dont la répartition au sein du secteur est :
- 341 . 5 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle pour l'activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle,  
. 15 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle pour l'établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale,  
. 40 % maximum de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle pour le bureau.



- 342 Modification de la zone UEi2 en zone URm1 sur les parcelles cadastrées AM 39, 188 et 189 situées 58-59 quai Paul Sédallan ainsi que sur le tènement compris entre les rues du Four à Chaux, de la Sparterie, Antonin Laborde et le quai du Commerce.  
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 300 m<sup>2</sup> sur l'emprise de la zone URm1 créée.  
Inscription d'une continuité obligatoire au droit des parcelles cadastrées AM 39 et 188 situées 58-59 quai Paul Sédallan.
- 351 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) pour les constructions existantes à destination d'habitation, à partir de 4 logements créés, dont la catégorie de logement aidé est 25 % PLUS, PLAI, PLS.  
Suppression du SMS pour les constructions neuves ou changement de destination en vue de résidence étudiante de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) à 30 % PLUS, PLAI, PLS.
- 363 Modification du tracé du ruisseau busé du Littré sur les parcelles cadastrées BN 91 et 92, BO 1 et 34, BP 230, 232 et 269 situées dans le secteur des rues Bourbonnais et Joannès Masset.

## MARCY-L'ETOILE

- 30 Modification de la zone URi1b en zone N1 sur une partie de la parcelle cadastrée AH 253 située entre la rue des Vernes et la rue du Vallon.
- 31 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 15 sur le corps de ferme implanté sur les parcelles cadastrées AE 41 à 44 situées à l'angle du chemin des Verchères et de l'avenue Marcel Mérieux.
- 122 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 sur la parcelle cadastrée AK 11 située à l'angle de la route de Sain Bel et de l'avenue de Lacroix-Laval.
- 129 Inscription d'un linéaire artisanal et commercial au droit de la parcelle cadastrée AH 231 située 904 avenue Jean Colomb.
- 158 Modification de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 3 situé 1135 route de Sain-Bel en incluant le mur de clôture, le portail et le pavillon d'angle.
- 161 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) n° 1 avec, un seuil d'exigibilité pour toute opération sur construction existante à destination d'habitation créant 3 logements ou plus, et un minimum de 70 % de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, sur les zones urbaines à vocation d'habitat.
- 172 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 292 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AD 27 située avenue Bourgelat.
- 299 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur certaines parcelles situées chemin des Terres d'Or, route de Sain Bel, allée du Bois, avenue de la Liberté, chemin de l'Etoile et avenue Raoul Servant.

## MEYZIEU

- Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Peysillieu - Mathiolan Ouest",  
Modification de la zone AUEc, avec un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,5 et une hauteur graphique de 24 mètres, en zones :  
AURm1c située sur les franges Ouest du boulevard Pierre Mendès France, au Nord et au Sud de la rue Paul Cézanne,  
AUEc avec un CES de 0,85 et une hauteur graphique de 16 mètres, située entre la rue de République et la rue Paul Cézanne,  
AU3 située au Sud de la rue Paul Cézanne jusqu'à la limite Nord de la zone USP,  
Inscription d'une marge de recul de 7 mètres à l'Ouest du boulevard Pierre Mendès, de la rue de la République jusqu'à la limite Nord de la zone AURc2b.
- 4 Suppression des débouchés de voirie et piétonniers situés le long de la rocade Est, de la rue de la République au Nord, et du boulevard Pierre Mendès France à l'Est.  
Modification de la localisation du débouché piétonnier situé boulevard Pierre Mendès France vers le Sud,  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une voie modes actifs entre la rocade et le boulevard Pierre Mendès France.  
Inscription d'un ER aux équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue Paul Cézanne, pour création d'une chaufferie urbaine.  
Inscription d'un périmètre d'attente de projet (PAP) entre la rue de la République, la rue Paul Cézanne, et la rocade Est.  
Modification du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 en supprimant la répartition des bureaux au sein du secteur.  
Inscription d'une polarité commerciale 3 500 m<sup>2</sup> à l'angle Sud-Ouest de la rue Paul Cézanne et du boulevard Paul Mendès France.
- 5 Modification des périmètres de protection ZPI et ZPR, et inscription des périmètres de protection ZPE et ZP des risques technologiques liés à la société Auchan Hypermarchés Logistique située 15 rue Jean Jaurès.



- Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Gare – Carteron – République – 8 mai 1945".
- Modification de la zone URi2b en zone URm1d de part et d'autre de la rue Henri Lebrun, du 1b au 7b côté Ouest, et du 4 au 10 côté Est.
- 6 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 23, inscrit au bénéfice de la commune, pour extension d'un parking rue Henri Lebrun.  
Inscription d'un ER pour équipement public, au bénéfice de la commune, pour extension de la place Claudia Carteron.  
Suppression de l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 25, inscrit au bénéfice de la commune.
- Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) située entre la rue de la République, la rue Pablo Picasso, l'avenue Lucien Buisson et l'allée Joannès Gonon.  
Modification de la zone URm2b située entre les rues de la République et Pablo Picasso en zone URm1d, Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 71, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de l'avenue Lucien Buisson allant de la rue Gambetta à la rue Joannès Gonon.
- 14 Inscription d'un débouché de voirie au droit de la parcelle cadastrée DL 254 située 10b rue de la République.  
Inscription de deux ER pour cheminement piéton ou cycliste, au bénéfice de la commune, d'une largeur de 9 mètres, de l'ER de voirie n° 16 aux rues Pablo Picasso et Gambetta, et du passage du Capitaine Haddock à l'avenue Lucien Buisson.  
Suppression de l'ER aux équipements publics n° 40, inscrit au bénéfice de la commune pour extension du pôle de services publics communaux, avenue Lucien Buisson.
- Inscription d'une marge de recul de 4 mètres sur les parcelles cadastrées DH 36, 37 et 38 situées du 38 au 40b rue Louis Saulnier.
- 15 Modification de la zone UCe4b avec une hauteur graphique passant de 7 à 10 mètres côté Nord et Est de la Place du 11 novembre 1918.  
Modification des emplacements réservés (ER) de voirie, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de voies, n° 19 rue du Rambion, n° 27 rue du Château d'Eau, et n° 29 rue Claude Curtat.
- 49 Inscription d'emplacements réservés (ER) de voirie, au bénéfice de la métropole de Lyon, d'une largeur de 4 mètres, sur les parcelles cadastrées DO 46, 239 et 242, puis DO 240, 251, 253 et 263 situées le long de la ligne de tramway T3.
- 63 Modification des périmètres de protection ZPI et ZPE, et inscription des périmètres de protection ZPR et ZP des risques technologiques liés à la société de chaufferie urbaine IVA ESSEX située 145 rue de la République.
- 147 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 158 Modification de la zone URi2c en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées CL 1 et 7 situées à l'angle de l'avenue du Crottay et de la rue du Luxembourg.
- 160 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 47, inscrit au bénéfice de la commune, pour la création d'un équipement sportif boulevard Monge.
- 162 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) situé à l'angle des allées des Cèdres et Joannès Gonon.
- 163 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) situé 5-7 rue Marc Chagal.
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée DP 9 située 48 avenue de la Libération.
- 165 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur le fond des parcelles situées 46 à 50b avenue de la Libération.
- 170 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées DO 42, 45,46, 48, 49, 53 et 75 situées côté Nord de la ligne de tramway T3 proche de Meyzieu Gare.
- 171 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) à l'arrière des parcelles situées 26-30 chemin du Gravier Blanc.
- 172 Extension d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles situées 9-11 allée Rolland Garros.
- 173 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur le fond des parcelles situées entre le 4 et le 10 de la rue Fouilloud Buyat et du 5 au 9t de la rue Claude Curtat.
- Modification de la zone UEi1 située entre la ligne de tramway T3, la route départementale 6D et la rue du 24 avril 1915, en zone UEc.
- 177 Inscription d'un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique de 0,7 sur les parcelles cadastrées DM 422, et en partie DM1 et DM 408, situées à l'angle Nord-Ouest de cette zone.
- 181 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) entre la rue des Grands Lacs et la rue du Bois Clos
- Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Rambion".
- 184 Inscription d'un débouché de voirie à l'extrémité Sud de l'OAP, à l'angle de la rue du Trillet et du chemin de Chassieu à Meyzieu.
- 192 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Grand Montout".
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un parc public situé entre la rue Victor Hugo et le réservoir du Grand Large.
- 194



## MIONS

- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Aux Pierres", située sur les parcelles cadastrées localisées entre le chemin du Charbonnier, de la rue Louis Blériot, rue Victor Hugo et rue Yves Farge.
- Modification de la zone AURm2a en zone AURi1a, pour partie, sur les parcelles cadastrées BE 47, 181, 183, 368, 370.
- Modification de la zone AURi1a en zone AURm2a sur la parcelle cadastrée BE 363 pour partie.
- Modification de la zone AURi1a en zone AURi1b sur la parcelle cadastrée BE 359 et 361 (pour partie).
- 40 Modification de la zone AURm2a en zone AURi1b sur la parcelle cadastrée BE 48 pour partie.
- Modification de la zone AURm2c en zone AURi1b, pour partie, sur les parcelles cadastrées BE 368 et 370.
- Modification de la zone AURm2c en zone AURm2a, pour partie, sur les parcelles cadastrées BE 361, 363, 368.
- Modification de la zone AURi1b en zone AURi1a, pour partie, sur les parcelles cadastrées BE 47, 181, 368, 370.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 33, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, du chemin du Charbonnier à la rue Louis Blériot.
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Nord Centre-Ville" sur les parcelles cadastrées 92, 166, 189, 228, 229, 230, 299, 370, 411, 412, 413 situées entre la route de Saint-Priest et la rue du 19 mars 1962.
- 43 Modification de la zone URm2a en zone URi2b sur les parcelles cadastrées AR 303 et AR 97.
- Modification de la zone URm2a en zone URm2b sur les parcelles cadastrées AS 2, 4, 5, 164, 441, 442, 443, 464, 465, 674 à 679 situées à l'angle de la rue de l'Egalité et de la rue Joanny Sage.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AS 676 et AS 677.
- 64 Modification de la zone Urm2a en zone URm2b sur les parcelles cadastrées AS 133, 134, 135, 138, 139, 140, 189, 190, 242, 277, 278, 291, 321 situées entre la rue de la Liberté et la rue du 8 mai 1945.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) piéton et cycliste, n° 10, inscrit au bénéfice de la commune, de la rue de la Liberté à la rue du 8 mai 1945.
- 71 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AX 169 située à l'angle des rues de la Libération et Anatole France.
- 72 Inscription d'un élément boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AR 230 située 8 rue du 19 mars 1962.
- 73 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AD 29, située 15 rue du 23 août 1944.
- 79 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

## MONTANAY

- 40 Modification du secteur de mixité sociale (SMS) : suppression du recours au conventionnement privé.
- Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) A2s1 pour partie sur les
- 113 parcelles cadastrées ZB 21 et ZB 22.
- Modification de la zone A2 en A2s1 pour partie sur les parcelles cadastrées ZB 21 et ZB 22.
- Suppression des emplacements réservés (ER) de voirie n° 7 et n° 24, sur les parcelles cadastrées AE 149
- 117 et AC 251, inscrits au bénéfice de la Métropole de Lyon, respectivement de la rue du Panorama à la rue Centrale et de la rue du Vieux Château à la rue Centrale.

## NEUVILLE-SUR-SAONE

- 33 Inscription d'un cheminement sur les parcelles cadastrées AI 986 et AI 994, situées entre l'avenue Gambetta et la route de Lyon.
- Inscription d'un sous-secteur de zone URm1d sur les parcelles cadastrées AI 53 à 56, 425, 426, 507, 601 (pour partie), 741, 932, 933, situées entre la rue Pierre Dugelay, l'avenue du 11 novembre 1918 et l'avenue Van Doren.
- 38 Inscription de trois polygones d'implantation : sur les parcelles cadastrées AI 53, 54, 425 pour partie ; sur les parcelles cadastrées AI 55, 56, 426, 507 (pour partie) et pour partie sur les parcelles cadastrées AI 741 et 933 ; situées entre la rue Pierre Dugelay, l'avenue du 11 novembre 1918 et l'avenue Van Doren.
- Inscription de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Dugelay" sur les parcelles cadastrées AI 53 à 56, 425, 426, 507, 601 (pour partie), 741, 932, 933, situées entre la rue Pierre Dugelay, l'avenue du 11 novembre 1918 et l'avenue Van Doren.
- 41 Inscription d'un sous-secteur de zone UCe4b avec une hauteur graphique de 7 mètres et un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0,40 sur les parcelles cadastrées AB 374, 447, 533, 774, 776 à 778, situées au Nord de la rue Pollet.
- 42 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Gambetta" située dans le secteur Gambetta.
- 43 Modification du secteur de mixité sociale (SMS) : ajout du bail réel solidaire (BRS) dans la "Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé", pour les constructions neuves ou changements de destination au-delà de 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), dans le secteur 1.



## OULLINS

- 95 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Jean Jaurès - Nord" sur les parcelles cadastrées AM 114, AM 122 et 123, AM 185 et 186, AM 202, AM 226, de AM 248 à 254, et en partie AM 258 situées entre l'avenue Jean Jaurès, la rue Pierre Baudin et la M7.
- 96 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Jean Jaurès - Sud" sur les parcelles cadastrées AM 133 et 134, de AM 142 à 144, AM 146 et 147, AM 190 et 191, AM 211 à 213, et AM 269 à 272, situées entre l'avenue Jean Jaurès, l'avenue des Saules et la M7.
- 97 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "ZA de la Saulaie" sur les parcelles cadastrées AN 24, AN 44, AN 75, AN 76, pour partie AN 129, AN 130, située entre la rue Dubois Crancé, l'impasse Jean Jaurès et la rue Louis Aulagne.
- 98 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 28, pour création de voie, au bénéfice de la Métropole, situé passage Louis Roy.
- 101 Inscription d'une zone non aedificandi sur la cour du château de la Buisserie inscrit en élément bâti patrimonial (EBP) n° 14 sur la parcelle cadastrée AI 655 située entre la rue du Buisset et la rue Lafayette.
- 102 Suppression et inscription de linéaires artisanaux et commerciaux sur la place du Maréchal de Lattre de Tassigny à l'angle de la grande rue et de la place du Perron.
- 103 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec un seuil d'exigibilité pour opération sur construction existante à destination d'habitation à partir de 4 logements créés et un minimum de 30 % de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, dans les zones U à l'exception de celles correspondantes à des zones d'aménagement concerté (ZAC) et à des projets urbains partenariaux (PUP).
- 106 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 43 sur un bâtiment de la parcelle cadastrée AS 159 situé 210 Grande rue.
- 109 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 45 sur un bâtiment de la parcelle cadastrée AR 506 situé 295 Grande rue.
- 111 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 44 sur un bâtiment de la parcelle cadastrée AR 12 situé 247 Grande rue.
- 114 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B5 situé rue et impasse Charles Fourier, rue Eugène Vial et rue Francisque Jomard.
- 115 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B4 situé rue Albert Camus, rue de la Clavelière et rue Henri Barbusse.
- 117 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 33, au bénéfice de la Métropole, pour un élargissement de voie, sur les parcelles cadastrées AL 453 et AL 454 situées à l'angle des rue Diderot et Parmentier pour un projet de requalification du site.
- 177 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

## PIERRE-BENITE

- 16 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur la parcelle cadastrée AO 31 située le long de la voie métropolitaine M7 de Lyon à Marseille sur la île de Pierre-Bénite.
- 17 Modification de la zone UEi2 en USP sur les parcelles cadastrées situées secteur Yvours Nord.
- 18 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 25, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une opération de création de voie reliant le Boulevard de l'Europe à la rue Roger Salengro.
- 22 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AK 259 située 145 rue des Martyrs de la Libération.
- 26 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B1 "Clair Logis".
- 27 Suppression du linéaire toutes activités sur la parcelle cadastrée AC 114 située 54 rue Paul Vaillant Couturier.
- 28 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AL 45 et 46 situées 69 boulevard de l'Europe.
- 30 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec, pour toute construction neuve ou changement de destination à partir de de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un objectif de 35 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T4 et plus, sur le secteur élargi du centre-ville.  
Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec, pour les opérations sur construction existante à destination d'habitation créant 4 logements ou plus, un objectif de 30 % minimum de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, sur le secteur élargi du centre-ville.
- 31 Modification des catégories de logement aidé avec l'ajout du bail réel solidaire (BRS) du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1.



- Modification du tracé et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Boulevard de l'Europe".
- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Boulevard de l'Europe" pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.
- Inscription de 2 débouchés piétons sur les parcelles cadastrées AH 354 située rue des Martyrs de la Libération et AH 356 situées Boulevard de l'Europe.
- Inscription de lignes d'implantation, sur le boulevard de l'Europe, en recul de 5 m par rapport à la limite de référence.
- 32 Modification de la ligne d'implantation située au 35 boulevard de l'Europe afin de la prolonger.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 4, au bénéfice de la commune, situé de rue Henri Barbusse à Boulevard de l'Europe.
- Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AH 143 à l'angle du Boulevard de l'Europe et de la rue du 8 mai 1945.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AD 242 située rue Henri Barbusse.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AL 457 et 458 situées rue des Martyrs de la Libération.
- 33 Modification du périmètre et de l'affectation du l'emplacement réservé (ER) n° 1 aux équipements publics, inscrit au bénéfice de la commune, situé rue Charles de Gaulle.
- Inscription d'une orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 3 "Petit Perron" située entre la rue Jules Guesde et la rue Charles de Gaulle.
- 213 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AI 40 située sur la frange Sud de l'A450 à hauteur de la station d'épuration.

#### POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

- 22 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée AD 257, situé à l'angle du chemin de Planchamp et du chemin de Nerbey.
- 24 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée AC 173 située à l'angle du chemin du professeur Marion et chemin du Pavillon.

#### QUINCIEUX

- 85 Modification de la zone UCe4b en zone URi1a sur les parcelles cadastrées AD 142, 143, 144, 193, 218, 219, 221, 222, 223, 235, 236, 237, 238, 243 et AD 21, 22, 23, 24, 25, 119, 229, 230 situées à l'intersection de la rue Antoine Marius Bérerd et route de Chasselay.
- 86 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 15, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, au niveau de la rue Antoine-Marius Bererd.
- 87 Inscription de débouchés de voirie sur la parcelle cadastrée AC 112, située le long de la route de Chasselay.
- 89 Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur les parcelles cadastrées AD 66, 131, 207, 257, 258 à l'intersection entre le chemin Saint-Laurent et la route de Chasselay.
- 91 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour logement social sur la parcelle cadastrée AD 66, située à l'intersection entre le chemin Saint-Laurent et la route de Chasselay, dont la catégorie de logement aidé est de 100 % pour le type prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), prêt locatif social (PLS).
- 93 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 du centre-bourg.
- 132 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 223 Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) n° 1, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la RD51 à la route du Fouilloux.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AH 47, 48, 55, 56, 181, situées à l'angle de la route de Pierre Blanche et du chemin du Port Masson.
- 224 Modification de la zone N1 en zone N2 sur les parcelles cadastrées ZP 23, 24, 219 situées à l'angle de la route départementale et du chemin Chamalan.
- 245 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées ZV 40 et ZV 4 (pour partie) situées le long du chemin de la Salle.
- 247 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 1 "Route de Neuville", sur les parcelles cadastrées AB 48, 49, 72, 73, 74, 75, 122, 124, 154, 155, 156, 158, 221, 245 situées entre la route départementale 51 et la route de Neuville.

#### RILLIEUX-LA-PAPE

- 1 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 62, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle desservant le plateau Nord et situé de chemin du Champ de Lière à Chemin Pierre Drevet.
- 2 Modification de la zone AU3 située secteur les Bruyères en zone UEi1.
- 5 Modification du tracé et du gabarit de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 71, au bénéfice de la Métropole de Lyon, en vue de la création d'une voie, sur les parcelles cadastrées BY 30, BY 82, BY 137, BY 197 et 198, BY 201 et 202 situées entre l'avenue de l'hippodrome et le chemin de Champ de Lière.



- 6 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 55, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour une opération de création de voie, situé rue du Companet, secteur Champ de Lière.
- Modification de la zone URm2b en zones URm2d, située avenue Victor Hugo, rue du Capitaine Julien, avenue Pierre Mendès France et rue des Feuillantines.
- Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle BR 78 située 916 avenue Victor Hugo.
- Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle BR 58 située 576 avenue Victor Hugo.
- 10 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BR 20, BR 189 et 190 situées avenue Victor Hugo.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BR 32, BR 107 et 306 situées avenue Victor Hugo.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BR 270 et 276 situées rue Capitaine Julien.
- 13 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements (STML) avec un seuil d'exigibilité pour construction neuve ou changement de destination à partir de de 650 m<sup>2</sup> de surface de plancher et un minimum de 30 % de surface de plancher du programme de logements pour les T4 et plus, dans les zones UCe, URm et URc.
- 14 Suppression de la localisation préférentielle pour équipement n° 1, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée BZ 81 située 105 avenue du Loup Pendu.
- 15 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 20, au bénéfice de la Métropole de Lyon, affecté à l'installation de traitements des déchets, sur la parcelle cadastrée BZ 81 située avenue du 8 mai 1945.
- 16 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 21, au bénéfice de la métropole de Lyon, affecté à un ouvrage de traitement de l'eau potable sur les parcelles cadastrées CH 10 et 11, CH 13 à 15, CH 115, CH 118, CH 121, CH 124, CH 127, CH 131 situées avenue de l'Hippodrome dans le Secteur des Bruyères.
- 106 Modification de la zone URi2d en zone URc1a, située impasse des Manges.

#### ROCHETAILLEE-SUR-SAONE

- 95 Modification du contenu écrit d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 sur la parcelle cadastrée AE 141, située le long du quai Pierre Dupont.
- Agrandissement du polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée AE 141, située le long du quai Pierre Dupont.
- 96 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 du centre-bourg.
- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Axe Henri Bouchard", située le long de la route de Lyon.
- 100 Modification de la zone UCe3b en zone UCe3a sur les parcelles cadastrées AD 1, 5, 6, 8, 12, 13, 16, 193 et 194 situées entre la route de Lyon et la rue Henri Bouchard.
- Modification de la zone URm2b en zone UCe3a sur les parcelles cadastrées AD 20, 21, 22, 23, 24, 25 situées entre la route de Lyon et la rue Henri Bouchard.
- Inscription d'une marge de recul de 10 mètres à partir du chemin du Train Bleu.

#### SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

- 79 Modification de la zone URi2c inscrite sur la parcelle cadastrée AK 634 située à l'angle des chemins des Combes et de Champlong, en zone USP.
- Modification de la zone USP inscrite sur les parcelles cadastrées AK 678, 680, 682 et 684 situées chemin de Champlong, partiellement en zone URi2c.
- Inscription d'une réservation pour programme de logements sur les parcelles précitées, dont la catégorie de logement aidé est de 100 % BRS.
- 81 Modification de la zone USP en zone URi2c sur la parcelle cadastrée AK 571 située secteur des Combes.
- 82 Modification du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 exigeant, pour les opérations de construction neuve ou changement de destination de plus de 1 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un minimum de 30 % de type PLUS, PLAI et PLS, dont 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.
- 83 Modification de la zone URm2b, située entre les rues Louis Touchargues, Lieutenant André Gérard et la place Chanoine Chatard, en zone URi2d.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AB 468 et 469 situées à l'angle des rues du Lieutenant André Gérard et Jean et Catherine Reynier.
- Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AB 73, 84, 295, 338, 468 et 469 situées rues du Lieutenant André Gérard et Jean et Catherine Reynier.
- 84 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les secteurs de la Jardinière, du Montellier, et de part et d'autre du chemin de l'Indiennerie.
- Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AL 75 et 302 situées 18 rue Pierre Termier.
- 85 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AL 302 située rue Pierre Termier.
- Inscription d'un EVV sur la parcelle cadastrée AM 353 située chemin de Fontenay.
- Extension de l'EVV situé entre les rues du Lavoir et de Nervieux sur les parcelles cadastrées AO 302, 315, 317, 319, 353 et 355.



- Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées :
- 86 AN 3, 4, 7 et 8 situées rue des Docteurs Cordier,  
AN 174, 178 et 180 situées chemin des Combes,  
AN 45, 148, 149 et 150 situées sur le secteur de Grave,  
et AR 188 située sur le secteur du Moulin.
- Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur le secteur compris entre les rues du Ferroux, du Mont d'Or et la route de Limonest, sur les parcelles cadastrées AB 185, 188, 192, 193, 349, 350, 400, 401, 414 et 506.
- 90 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AB 350 située à l'angle de la rue du Ferroux et de la route de Limonest.
- 94 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) le long de la route de Saint Romain sur les secteurs de la Baticollière, de la Mulle, et des Ormes Nord.
- 96 Modification de la hauteur de 10 à 7 mètres de la zone UCe4a du centre-bourg, sur les tronçons des rues Ampère et Claude Fouilloux au Nord et de la rue Pierre Dupont au Sud.
- 130 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 186 Modification de la catégorie de logement aidé et de la ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé de la réservation pour programme de logements n° 1 situé secteur des Ormes : PLUS, PLAI, PLS avec 30 % minimum de PLAI, et 20 % maximum de PLS.
- 188 Inscription d'une réservation pour programme de logements dans le secteur Champlong Nord sur la parcelle cadastrée AL 462 : 100 % de bail réel solidaire (BRS).

### SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

- 5 Modification de la zone AU2 en zone N2 sur les parcelles cadastrées AY 126, 132, 200 201, 202, 327, 328, et en partie 330, situées sur le secteur du Favril, entre la Ruelle à Ballet et le chemin de Favril.
- 8 Inscription d'une possibilité de changement de destination sur le bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée AY 172 située 13 chemin Frédéric Roman.
- Modification de la zone URi2b située chemin du Colin en zone URi2c.  
Modification de la zone URi2b située entre la rocade des Monts d'Or et la rue Paul Chevrel en zone URi2c.  
Modification de la zone URi2b inscrite sur le hameau de la Fucharnière situé avenue Pasteur en zone UCe4b avec une hauteur graphique de 7 mètres.  
Modification de la zone URi2c inscrite sur le hameau Le Mas situé rocade des Monts d'Or et rue Paul Chevrel en zone UCe4b.
- 31 Inscription d'un espace non aedificandi sur les parcelles cadastrées AC 67 et AC 68 situées sur cette nouvelle zone UCe4b.
- Inscription d'une marge de recul de 5 mètres le long de la rue du Commandant Israël en partie Nord de la zone URm2d à l'Ouest du cimetière jusqu'à l'angle avec la rue du Dome.  
Inscription d'une marge de recul de 15 mètres le long de la rue du Commandant Israël en partie Sud de la zone URm2d.
- Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AT 47, 48 et 80 situées rue du Commandant Israël.
- 131 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- Modification de la zone AU2 en zone AURi1b avec une hauteur graphique de 10 mètres sur les parcelles cadastrées AY 130, 131, 212 et en partie 330, situées chemin du Favril / chemin de la Molière.
- 160 Inscription d'une réservation pour programme de logements sur les parcelles cadastrées AY 130 et 131, dont la catégorie de logement aidé est de 100 % PLAI, PLUS et BRS.  
Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur cette nouvelle zone AURi1b.
- 192 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) d'une largeur de 10 mètres sur la parcelle cadastrée AX 1 située chemin Frédéric Roman.

### SAINTE-FOY-LES-LYON

- 52 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 4 "La Salette".
- 53 Modification des zones URi1d et URC1b en zone URC1a sur les parcelles cadastrées AH 117 et 118 situées entre la rue de Franche Comté et l'impasse de Chavril.  
Inscription d'une hauteur graphique à 16 mètres et d'un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique à 0,5 sur ces parcelles.
- 54 Inscription d'une marge de recul d'une largeur de 5 mètres sur les parcelles cadastrées AS 72, 66, 71, 106 et 88 situées chemin de la Croix-Pivot.
- 123 Modification de la zone UCe4a en zone N2 sur les parcelles cadastrées AL 280 et 281(p) situées allée Beausoleil et rue du Château.
- 165 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).



## SAINT-FONS

- Modification de la zone URm1d en zone UCe3b sur les parcelles cadastrées AC 291, 428(p) et 429 situées à l'angle de la rue du Bourrelier et de l'avenue Jean Jaurès.  
Inscription d'une hauteur graphique de 16 mètres en BCP et 13 mètres en BCS sur la parcelle cadastrée AC 428(p).
- 1 Inscription d'une hauteur graphique de 13 mètres en BCP et 10 mètres en BCS sur les parcelles cadastrées AC 291 et 429.  
Inscription d'une polarité commerciale plafonnée à 3 500 m<sup>2</sup> située à l'angle de la rue du Bourrelier et de l'avenue Jean Jaurès.  
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Coeur de ville".
- Inscription d'une polarité tertiaire située entre la rue Charles Plasse au Nord, la place Roger Salengro et la rue Gambetta à l'Est, la rue Jules Guesde à l'Ouest.
- 2 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 pour artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, équipements d'intérêt collectif et services publics et bureau compris entre la rue Charles Plasse, la place de la Mairie et la rue Jules Guesde dont la répartition au sein du secteur est 100 % de surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.  
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Coeur de ville".
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Politzer" située à l'angle des rues Georges Politzer, Louis Girardet et du boulevard Yves Farge.
- 3 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 14, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour Voie Nouvelle de l'avenue Diderot au boulevard Yves Farge.  
Inscription d'une marge de recul sur le boulevard Yves Farge.
- Modification de la zone URm2a en zone URm1d sur la parcelle cadastrée AI 49 située 9 rue de Toulon.  
Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AI 154, 157 et 184 situées à l'angle de la rue de la Rochette et du boulevard Yves Farge.
- 6 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 4, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour extension d'un collège rue des Clochettes.  
Suppression de l'ER aux équipements publics n° 6, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour place publique boulevard Yves Farge.  
Déplacement de l'ER aux équipements publics n° 5, inscrit au bénéfice de la commune, pour création d'un gymnase, situé boulevard Yves Farge.  
Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 35, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour Voie nouvelle de la rue de Valence à au boulevard Yves Farge.  
Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 "Coeur de parc" située entre la rue des Clochettes, le boulevard Yves Farge et la rue de Valence.
- 7 Inscription d'un secteur de stationnement Cbis sur un axe Nord-Est de la commune.
- Suppression de la localisation préférentielle n° 1, inscrite au bénéfice de la commune, pour équipements publics : parc public et groupe scolaire située rue Mathieu Dussurgey, rue de la Trèfleterie, rue Emile Zola et rue Edouard Vaillant.
- 12 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 1 pour équipement d'intérêt collectif et services publics dont la répartition au sein du secteur est 100 % de la surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.
- 74 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Carnot Parmentier".
- 80 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Aulagne".
- 87 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Entrée de Ville Nord".
- 91 Inscription de deux espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles cadastrées AK 375, 460 et 469 situées place du Tertre et rue des deux Fermes.
- 92 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AK 375 située montée de la Balme.

## SAINT-GENIS-LAVAL

- Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 21, au bénéfice de la commune, affecté à un parking et situé rue Pierre Fourel.
- 53 Inscription d'un platane en espace végétalisé à valoriser (EVV), sur la parcelle CB 107 située rue Pierre Fourel.
- 54 Inscription d'une prescription "bâtiment avec changement de destination possible" sur la parcelle cadastrée CE 2 située à l'angle de l'avenue Maréchal Foch et du chemin de la Pierre Souveraine.



- Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Revoyet / Mouche".
- Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 1, au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur la partie Nord de la rue des Sources.
- Modification du tracé de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 59, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé chemin des Platanes, pour un élargissement jusqu'à 10,5 m entre le chemin de la Mouche et la rue des Sources et pour prolongement au Sud-Est.
- Modification du périmètre du secteur de mixité sociale (SMS) n° 1 situé entre la rue Guilloux, l'allée de la Noue, la rue de la Mouche et le chemin des Platanes.
- 55 Modification de la zone URm2a en URm2 avec hauteur graphique de 13 m, située rue Guilloux.
- Modification de la zone URm2a en zone USP et en zone UEi2, située secteur les Sources.
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 2 à destination et sous-destination des constructions d'industrie et d'entrepôt sur le même périmètre que la zone UEi2 située secteur Le Peron, La Mouche et Les Sources.
- Modification de la zone UEi2 en zone UEi1, située à l'Est de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Revoyet / Mouche".
- Modification du périmètre de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) par extension depuis l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 59 situé chemin des Platanes, jusqu'au ruisseau de la Mouche.
- 57 Modification de la zone UEi2 en UEi1, située sur la zone artisanale du secteur du Favier.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 81, au bénéfice de la Métropole, pour un élargissement de voie, sur les parcelles cadastrées BM 246, BM 247, BM 248, BM 255, BM 256, BM 257 et BM 316 situées route d'Irigny.
- 58
- 62 Modification de la zone AUEi1 en N1 à l'Ouest de la route de Brignais.
- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 5 "Bernicot".
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) réservé aux cheminements piétons ou cyclistes n° 17, au bénéfice de la Commune, sur la parcelle cadastrées CB 165 située de rue des Halles à la parcelle cadastrée CB 327.
- 66
- 67 Modification du tracé de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 3, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé de chemin du Grand Revoyet à l'A 450.
- 74 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Vallon de Saint Genis Laval".
- 76 Prise en compte du périmètre de risques technologiques, zone de protection immédiate (ZPI), zone de protection rapprochée (ZPR), zone de protection éloignée (ZPE) et zone de préservation (ZP) autour de la société Application Des Gaz implantée à Saint Genis Laval.
- 171 Modification de la zone URi2d en zone N2 sur la parcelle cadastrée AC 122 située secteur de Beaunant.
- 178 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 190 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 82, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour un élargissement de voie, sur les parcelles cadastrées CB 185 et 186 situées avenue de la République.
- 192 Modification des linéaires toutes activités en linéaires artisanaux et commerciaux situés autour de la place du Maréchal Joffre, de la place Mathieu Jaboulay et rue des Halles.
- 196 Inscription d'une polarité tertiaire sans plafond sur une partie des parcelles cadastrées AY 3 et de AY 58 à 60 situées à l'angle de la rue Francisque Darcieux et du chemin du Grand Revoyet.
- Réduction d'une polarité commerciale avec plafond à 2 000 m<sup>2</sup> sur une partie des parcelles cadastrées AY 3 et de AY 58 à 60 situées à l'angle de la rue Francisque Darcieux et du chemin du Grand Revoyet.
- 197 Inscription d'une polarité commerciale avec plafond à 300 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées AV 32 et AV 33 pour partie situées secteur Sainte Eugénie.
- 199 Inscription d'un arbre remarquable sur la parcelle cadastrée AP 43 située sur le secteur de la Charretière.
- Suppression partielle de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 80, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé impasse du But, au droit des parcelles cadastrées AW 32, AW 33, AW 35 et en partie AW 302.
- 201 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 83, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie, situé voie nouvelle secteur l'Haye et le But, sur les parcelles cadastrées AW 32, AW 33 et AW 302, secteur l'Haye et le But.
- Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes n° 18, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé de voie nouvelle n° 83 à impasse du But sur les parcelles cadastrées AW 264 et AW 302, secteur l'Haye et le But.
- 202 Inscription en terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) du jardin partagé des quatre saisons sur la parcelle cadastrée BA 185 dans le secteur des Collonges.
- 206 Inscription en espaces boisés classés (EBC) d'une haie sur la parcelle cadastrée AR 15 située rue de l'égalité.

## SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

- 68 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AB 65, 66, 69, 95, 97, 176, 266 et 338 situées entre l'allée des Abreux et la rue des Monts d'Or.
- 70 Modification des espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AE 303, 328, 346, 394, 400 et 420 situées rue du Guillot.
- Inscription d'EVV sur les parcelles cadastrées AP 323 et 449 situées rue du Guillot.



- 71 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur la parcelle cadastrée AT 50 située 12 rue François Gayet.
- 74 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AT 465 située rue André Sartoretti.
- 78 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AP 55 située 16 rue du Guillot.
- 84 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AK 23 située entre la rue de Méginand et la rue Georges Kayser.
- 86 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AS 80, 112 et 134 situées rue de l'Eglise.
- 90 Modification de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) en espace boisé classé (EBC) sur les parcelles cadastrées AD 13, AH 122 et AI 14 situées chemin Rural 7 et 18.
- 96 Inscription d'espaces boisés classés sur les parcelles cadastrées AM 52, 71, AN 56 et 57 situées le long du CR 13 et rue des Usclards.
- 99 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AO 40 située 1 allée de la Chabrelie.
- 100 Modification des espaces végétalisés à valoriser (EVV) en espaces boisés classés (EBC) inscrits sur les parcelles cadastrées AC 31, AD 3 et 7 situées rue des Monts d'Or.  
Inscription d'un EBC sur les parcelles cadastrées AC 21, 30 et 31 situées rue des Monts d'Or.
- 105 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 10 sur un corps de ferme et un puits, implantés sur la parcelle cadastrée AP 150 située 22 rue du Guillot.
- 109 Suppression de l'emplacement réservé aux cheminements piétons ou cyclistes n° 14, inscrit au bénéfice de la commune, de la rue Georges Kayser à la rue du Chapoly.
- 113 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur la parcelle cadastrée AE 181 située avenue Marcel Mérieux.
- 115 Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 3 sur les parcelles cadastrées AE 76 et 77 situées rue Bel Air.  
Inscription d'une réservation pour programme de logements n° 4 sur la parcelle cadastrée AB 275 située rue du Château d'Eau.
- 153 Inscription d'un linéaire toutes activités au droit des parcelles cadastrées AR 3, AR 11, AR 17 et AR 312 situées respectivement au 3, 11, 19 et 21-23 rue de la Mairie.
- 155 Modification de la zone UEi2 en zone UEi1 sur la partie Ouest de la zone d'activité du Vorlat située rue du Vorlat.
- 156 Modification de la zone A1 en zone A2 sur les parcelles cadastrées AK 2, AK 4(p) et AK 6(p) situées rue de Méginand.
- 171 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

#### **SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR**

- 157 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Zone économique Pain Béni", située avenue de la Paix.
- 163 Suppression de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 2 "Chemin de Maintenué", inscrit au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée AM 20.
- 166 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 11, du chemin de Combe Charnay au chemin des Esserts, à l'exception du foncier privé en attente de régularisation foncière, à savoir les parcelles cadastrées AH 185, AB 233, AH 257, 258, 275, 311.  
Suppression de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 5 "Rue Paul Villemot", inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon sur la parcelle cadastrée AD 132.
- 168 Inscription de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 8, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, sur les parcelles cadastrées AD 132 et AD 155 (pour partie), situées avenue du 2<sup>ème</sup> Spahis.
- 170 Inscription d'un secteur de taille minimum de logements sur l'existant (STMLE) sur les zones UCe et URi de la commune, concernant des opérations sur construction existante créant 3 logements ou plus avec un minimum de : 70 % dans le secteur 1 et 50 % dans le secteur 2 de la surface de plancher (SDP) du programme de logements correspondant à des T3 et plus.
- 172 Modification de la zone URc2b en zone URi2c, sur les parcelles cadastrées AL 128 et 129 situées chemin de Maintenué.

#### **SAINT-PRIEST**

- 1 Modification de la zone AU1 en zone USP, pour partie sur les parcelles cadastrées AH 168, AI 36, 40 situées à l'angle de la rue André Lwoff et du cours Professeur Jean Bernard.



- Modification de la zone AU2 en zone A2 sur les parcelles cadastrées CN 52 et pour partie sur les parcelles cadastrées CN 23, 54, 114, 115, 116, 117 situées au sud de la rue de la Cordière.
- Modification de la zone AU2 en zone UL pour partie sur les parcelles cadastrées CN 23, 54, 113 et 197.
- 2 Modification de la zone AU2 en zone URm1c sur les parcelles cadastrées CN 82, 173 situées le long de la rue du 8 mai 1945.
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 14 "Bel-Air Entrée Ouest" sur la parcelle cadastrée CT 209, CN 190, 202 situées au droit de la rue de l'Egalité.
- Agrandissement de la polarité commerciale sur la parcelle cadastrée CT 209, située au droit de la rue de l'Egalité.
- 3 Suppression du polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée AO 51, située au carrefour entre l'ancienne route de Grenoble, l'avenue Louis Mouillard et la route de Grenoble.
- Modification de la zone UEi2 en zone UEc, avec inscription d'une hauteur graphique de 22 mètres, d'un coefficient d'emprise (CES) au sol graphique de 0,30, d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 0,25, sur la parcelle cadastrée AO 51, située au carrefour entre l'ancienne route de Grenoble, l'avenue Louis Mouillard et la route de Grenoble.
- Inscription d'une polarité hôtelière sans plafond sur la parcelle cadastrée AO 51 située à l'angle de l'ancienne route de Grenoble et de l'avenue Louis Mouillard.
- 5 Modification de la zone AU3 en zone AUEi1 sur les parcelles cadastrées BL 17,18, 74, 85, 86, 88, 89 situées entre la rue de Genève et le Chemin de la Pierre Blanche.
- Modification de la zone AU3 en zone AUEi1 sur les parcelles cadastrées situées entre la rocade Est sens Sud/Nord, la rue Ambroise Paré et la route de Grenoble.
- Modification du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Mi-Plaine Courpillière".
- 6 Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF), sur les locaux pouvant accueillir des centres de formation sur la zone UEi2, à destination d'établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, et concernant 50 % maximum de la surface de plancher (SDP) totale du secteur, sur les parcelles cadastrées situées à l'angle de l'allée Irène Joliot Curie et du cours du Troisième Millénaire.
- 8 Suppression du polygone d'implantation existant sur les parcelles cadastrées AO 12, 13, 14, 54 (pour partie) situées au Nord de la route de Grenoble.
- Modification de la zone UEi2 en zone UEc avec inscription d'une hauteur graphique de 12 mètres et d'un coefficient d'emprise au sol graphique de 0,35 sur les parcelles cadastrées AO 12, 13, 14, 54 (pour partie) situées au Nord de la route de Grenoble.
- 10 Inscription de secteurs de taille minimale de logement (STML) concernant des opérations sur construction neuve ou changement de destination à partir de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) créées, avec un minimum de 70 % de la surface de plancher du programme de logements devant correspondre à des T3 et plus, sur l'ensemble du zonage URm de la commune, sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV) Bellevue et Bel-Air, ainsi que sur les secteurs concernés par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 13 "Ménival" et n° 15 "Les Brigoudes".
- Inscription de secteurs de taille minimale de logement sur l'existant (STMLE), concernant des opérations sur construction existante créant 2 logements ou plus avec un minimum de 70 % de la surface de plancher (SDP) du programme de logements correspondant à des T2 et plus, dans les zones URi1, URi2 et URm de la commune.
- 12 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 7 "Berliet - Revaion", sur les parcelles cadastrées EH 88 et EH 132 situées à l'angle de la rue Jean Zay et du boulevard de la cité Berliet.
- 14 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) A2s2 sur la parcelle cadastrée ZA 40.
- Modification de la zone A2 en zone A2s2 sur la parcelle cadastrée ZA 40.
- 16 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 151, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, de la rue Garibaldi à la rue Chrysostome.
- Suppression du débouché de voirie sur la parcelle cadastrée CS 202, située rue Garibaldi.
- Modification de la hauteur graphique de la zone UCe4a de 9 à 13 mètres, sur les parcelles cadastrées DI 16, 17, 19, 157, 158, 316, 317, 318, situées avenue de la Gare.
- 17 Modification de la zone AURi1a en zone URi1b sur les parcelles cadastrées BH 24 à 28, BH 425 à 428, BH 446 à 483, BH 38, BH 39, BH 208 situées entre les rues Victor Schoelcher et rue Jules Verne.
- Modification de la zone AURi1a en zone AURi1b sur les parcelles cadastrées BH 41, 151, 316 (pour partie), 340, 406, 408, 415 (pour partie), 416 situées entre les rues Victor Schoelcher et rue Jules Verne.
- Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Manissieux", située rue Jules Verne.
- 27 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 20 sur la ferme de la belle Cordière sur les parcelles cadastrées CN 148 et CN 150 situées 42 rue de la Cordière.
- 28 Inscription d'un périmètre de risques technologiques : zone de protection éloignée ZPE autour de la société Logapro, située 20 rue Nicéphore Niépce à Saint-Priest.
- 67 Inscription de périmètres de risques technologiques : zone de protection immédiate ZPI, zone de protection rapprochée ZPR et zone de protection éloignée ZPE, autour de la société Fab'entech, située 24 rue Jean Baldassini à Saint-Priest.
- 68 Inscription de périmètres de risques technologiques : zone de protection immédiate ZPI, zone de protection rapprochée ZPR et zone de protection éloignée ZPE, autour de la société EC-Mayet, située 3 rue du Mâconnais à Saint-Priest



- 76 Modification de la zone UL en zone USP sur les parcelles cadastrées CL 155 et CL 156, situées avenue Pierre Mendès France.
- 82 Modification de la zone AU3 en zone A1 sur les parcelles cadastrées AT 124 (pour partie), 166, 171, 219,220 (pour partie), 221 situées route de Grenoble (lieu-dit Laleau).
- 87 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel - arbre remarquable, sur la parcelle cadastrée CW 216, en face du 7 boulevard François Reymond.
- Modification de la zone AURm2b en zone N1 sur les parcelles cadastrées CY 109, 153, 155, 157, 184 situées rue Camille Desmoulins.
- 97 Modification de la zone AURm2b en zone URm2b sur les parcelles cadastrées CY 101, 159 situées rue Camille Desmoulins.
- Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Hauts de Feuilley est et ouest".
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 15 "Les Brigoudes", située au sud du chemin de Revaion.
- Modification de la zone AU2 en zone AURm1d sur les parcelles cadastrées CZ 1, 2 et 3 (pour partie) situées le long du Chemin de Revaion.
- Modification de la zone AU2 en zone AURm2a sur les parcelles cadastrées CZ 3 (pour partie), 4, 5, 6, 7, 8, 211 situées le long du Chemin de Revaion.
- 99 Modification de la zone AU2 en zone URi2a pour partie sur les parcelles cadastrées CZ 9, 10 situées le long du Chemin de Revaion.
- Modification de la zone USP en zone AURm2a sur les parcelles cadastrées DP 107, DP 108, 155 (pour partie), et CZ 202.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) pour équipements publics n° 46, au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées DP 106 et 107, à l'angle du chemin de Revaion et du chemin des Carres.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées CZ 1, 2.
- 112 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 18 sur le casernont sur la parcelle cadastrée CS 144 située 6 rue Garibaldi.
- 115 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) n° 19 sur la maison située sur la parcelle cadastrée CW 39, 8 rue du Payet.
- 127 Inscription d'un Emplacement Réservé (ER) pour espaces verts n° 49, au bénéfice de la commune, sur la parcelle cadastrée DH 383 située rue de la cité de l'Abbé Pierre, rue de l'Anatole France.
- 128 Modification de la zone URi2b en zone UEi1 sur les parcelles cadastrées DV 21, 23, 24 et 49 situées chemin du Charbonnier.
- 155 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 12 "Campus Porte des Alpes" au Nord-Est du parc de Parilly, avenue Pierre Mendès, pour prise en compte des préconisations au titre de son exposition aux nuisances air-bruit.

#### SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

- Modification de la zone UCe4b en zone URc2 avec une hauteur graphique de 10 mètres et un coefficient d'emprise au sol (CES) graphique de 0,25 sur les parcelles cadastrées AC 64, 65, 581, 582, situées entre le chemin des Petits Ponts, la rue du Lavoir et la rue de la République.
- 45 Inscription d'un sous-secteur de zone URm2a, sur les parcelles cadastrées AC 576 à 580, situées entre la route Neuve et le chemin des Petits Ponts.
- Inscription de deux polygones d'implantation sur les parcelles cadastrées AC 576, 577 et AC 580, situées entre la route Neuve et le chemin des Petits Ponts.
- Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Grand Plantier".
- Modification du périmètre du plan de détail.

#### SATHONAY-CAMP

- Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Hôtel de Commandement" située montée du Camp, sur les parcelles cadastrées AI 7 et AI 42, situées à l'angle de la montée du Camp et de l'avenue Paul Delorme.
- Suppression de la localisation préférentielle n° 2, au bénéfice de la métropole affectée à du stationnement, sur la parcelle cadastrée AI 42.
- 26 Inscription d'une localisation préférentielle n° 2, au bénéfice de la commune et affectée à un équipement scolaire et à un parking, sur les parcelles cadastrées AI 7 et AI 42.
- Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées AI 5, AI 7 et AI 42.
- Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur l'Hôtel du Commandement, sur la parcelle cadastrée AI 42 située rue de la République.
- Modification de la zone AU1 en AURc2b sur les parcelles cadastrées AI 5, AI 7, A 37 et pour partie AI 42, sur l'îlot situé entre la rue de la République, l'avenue Paul Delorme, et la montée du Camp.
- 29 Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1 "Bourg" situé au droit de la rue de la République, entre l'avenue Félix Faure et l'avenue du Val de Saône.
- 34 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur les parcelles cadastrées AE 15, AE 21, AE 613 à 615 situées entre la rue des Ecoles et la rue de la République.



## SATHONAY-VILLAGE

- 29 Modification de la zone URi1b en zone URm2a sur la parcelle cadastrée AE 451 située rue Jean-Claude Fay.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF), à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics sur 100 % de la surface de plancher (SDP), sur la parcelle cadastrée AE 451 située rue Jean-Claude Fay.
- 30 Modification de l'emplacement réservé de voirie n° 19 au bénéfice de la Métropole de Lyon, au droit des parcelles AD 163, 169, 170, 343, 344, situées rue de Rivery.  
Modification de l'emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons n° 4, inscrit au bénéfice de la commune, sur les parcelles cadastrées AD 169 et 251 situées entre la rue de Rivery et le chemin du Cimetière.

## SOLAIZE

- 15 Modification de la zone AU2 en zone A sur les parcelles cadastrées AS 26 (p), 27(p) et 164(p) situées chemin de Montauban.  
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Nord du Bourg".
- 19 Modification des périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b en TMD rf et TMD j sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai 1945 à Feyzin.
- 84 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Côte - Blancherie".

## TASSIN-LA-DEMI-LUNE

- 1 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) n° B5 - Les Trois Renards.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) dans le périmètre de ce PIP.
- 11 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) sur la parcelle cadastrée AT 10 située 24 avenue Victor Hugo.
- 121 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 2 "Victor Hugo".  
Évolutions dans le secteur "Vallon - Torey" :  
Modification d'une partie de la zone URi2c en zone URi2d.  
Inscription d'espaces végétalisés à valoriser sur les parcelles cadastrées BI 30, 31 et 131, BI 36, BI 40 à 42, BI 34 et 35.
- 140 Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE).  
Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 6 "Le Torey".
- 143 Inscription de deux espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables) sur la parcelle cadastrée AL 107 située 6 rue Paul Doumer.
- 146 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 27, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour l'aménagement d'une aire de présentation des bacs pour la collecte des ordures ménagères sur la parcelle cadastrée BM 21 située à l'angle du chemin de l'Aigas et de la rue des Quatre Dames.
- 147 Extension de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 19, inscrit au bénéfice de la commune, pour parc public et extension équipements sportifs et de loisirs, avenue Mathieu Misery, en incluant les parcelles cadastrées AH 124, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 182 et 183.  
Suppression de l'ER aux cheminements piétons ou cyclistes n° 5, inscrit au bénéfice de la commune, sous l'emprise de l'extension de l'ER n° 19.
- 166 Création d'un secteur de mixité sociale (SMS) n° 2, sur le tènement délimité par la rue Joliot Curie, la route de Brignais et le chemin des Cytises, pour les constructions neuves ou changement de destination, au-delà de 600 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), dont la catégorie de logement aidé est 50 % PLU, PLAI, PLS, BRS dont un minimum de 30 % de PLUS, PLAI.
- 167 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s4 sur la partie Nord des parcelles cadastrées BD 60 et 61 situées route de Sain Bel.  
Inscription d'un polygone d'implantation en partie Sud du STECAL N2s4 créé.
- 169 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).

## VAULX-EN-VELIN

- 48 Suppression des périmètres d'attente de projet (PAP) n° 2 et n° 3.  
Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur Sud de l'avenue Gabriel Péri, jusqu'à la rue Andreï Sakharov et le chemin de Gabugy à l'Est.  
Modification de la zone Urm1d en zone Urm2a au Sud de l'avenue Gabriel Péri et entre le chemin de Gabugy et la rue de la Chavassonnière.
- 50 Modification de la zone Urm1d en zone Urm2a sur la parcelle cadastrée AZ 337.  
Modification de la zone Urm2b en zone Uri2b sur les parcelles cadastrées BC 305 et 640, et partiellement BC 595 et 835.  
Modification de la zone Uri2b en zone Urm2a sur les parcelles cadastrées AZ 264, 314, 503, 535, 620, et 621.
- 64 Modification de la zone N2sj en zone N2 sur la parcelle cadastrée AY 151 située rue des Violettes.
- 64 Modification des secteurs de stationnement Dab en Cbis sur un rayon de 500 mètres autour des nouvelles stations situées le long du tracé de la ligne de tramway T9.



- 65 Modification du secteur de stationnement Db en Cbis à l'extrême Sud du territoire communal, le long de la route de Genas.  
Modification de la zone URc2b en URm2a sur les parcelles cadastrées BS 59 et partiellement BS 170 situées 63 route de Genas.  
Inscription d'une marge de recul de 5 mètres au droit des parcelles cadastrées BT 205, 321 et 406, puis BT 123 et 301, situées le long de la route de Genas.
- 66 Extension du linéaire toutes activités inscrit sur la parcelle cadastrée BS 170 jusqu'à la parcelle BS 59 le long de la route de Genas.  
Inscription d'un linéaire toutes activités sur la parcelle cadastrée BT 5 située à l'angle de la route de Genas et de l'avenue Roger Salengro.  
Inscription de deux éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sur les parcelles cadastrées BS 260, 264 et 266 situées 9 route de Genas.
- 67 Modification de la zone AU3 située à l'Est du boulevard urbain Est (BUE) en zone UEi1.  
Modification de l'emprise du tronçon de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 100 situé entre le boulevard des Droits de l'Homme et l'avenue Franklin Roosevelt, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue, vers le Nord du tènement.
- 69 Modification de l'emprise de la marge de recul située chemin du Catupolan.  
Extension en conséquence de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 117, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de l'avenue Roger Salengro, sur la partie Sud de la parcelle cadastrée BO 447.
- 70 Inscription d'une localisation préférentielle sur les parcelles cadastrées BR 299 et BR 316 situées à l'angle de l'avenue Roger Salengro et de la rue Armand Menzikian, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'un collège.
- 71 Suppression partielle du linéaire toutes activités inscrit au Nord de la parcelle cadastrée BR 311.  
Suppression du polygone d'implantation inscrit sur les parcelles cadastrées BO 420, BO 451 et BP 451 situées à l'Ouest du boulevard des Droits de l'Homme.
- 77 Modification de la zone UEi1 en zone URc2b sur la partie Nord-Ouest de la parcelle cadastrée BP 451.  
Inscription d'un débouché de voirie en limite Nord de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 95 et à l'Ouest du boulevard des Droits de l'Homme, en limite des zones URc2b et UEi1,  
Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2.4 "Carré de Soie - Façade Ouest du Boulevard Urbain Est".
- 80 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 9 "Avenue Paul Marcellin concernant les principes d'aménagement du secteur G : remplacer "VETC haut" par "VETC intermédiaire".
- 81 Inscription de la trame de la zone URc1a située de part et d'autre des chemins des Plates, des Joutes et du Tabagnon.
- 98 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée AS 105 située au cœur du tènement formé par les rues Lavoisier, Louis Duclos, Franklin et Marcellin Berthelot.
- 102 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sur une partie de la parcelle cadastrée AM 120 située à l'angle de l'avenue Marcel Cachin et de l'impasse de la Glayre.  
Inscription d'un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0,32 sur ce STECAL.  
Inscription de la trame de la zone A2 sur les parcelles AM 120, AE 199 et 220.
- 104 Modification de la zone URm2c en zone URm2 avec une hauteur graphique de 7 mètres et un coefficient de pleine terre (CPT) de 40 % de part et d'autre de l'impasse de la Condamine et partiellement de la rue Jean et Joséphine Peyri.
- 111 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AS 159 située 11 rue Lakanal.
- 114 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AT 178 située 26 rue de la République.
- 122 Suppression du linéaire toutes activités inscrit sur les parcelles cadastrées AV 152, 290 et 291 situées entre la rue Louis Michoy et la place François Mauriac,  
Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 10 "Mas du Taureau".
- 123 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour équipements publics au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'un bassin de dépollution des eaux pluviales, sur les parcelles cadastrées BI 84, 134, 135, et 138 et partiellement BI 133, 136 et 137, situées avenue Paul Marcellin.
- 142 Modification de la rédaction des STML dans le neuf et l'existant pour homogénéiser l'écriture en typologies :  
Modification du secteur de taille minimale de logements (STML) n° 1 concernant des opérations de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) : 70 % minimum de la SDP du programme de logements doit correspondre à des T3 et plus,  
Modification du STML dans l'existant n° 2 concernant des opérations à partir de 2 logements créés : 70 % minimum de la SDP du programme de logements doit correspondre à des T3 et plus.  
Suppression, dans le cahier communal, du tableau des surfaces recommandées pour les logements et intégration de celui-ci dans le document A3 "Programme d'Orientations et d'Actions pour l'Habitat" (POAH) du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 143 Inscription d'une localisation préférentielle sur la parcelle cadastrée AO 230, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'un collège avenue Marcel Cachin.



- 144 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour équipements publics au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une chaufferie urbaine sur les parcelles cadastrées BO 342, 415, 416 et 418 situées entre le boulevard des Droits de l'Homme et l'avenue Franklin Roosevelt.
- 146 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 183 Inscription de trois espaces boisés classés (EBC) de 10 mètres de large sur la parcelle cadastrée ZC 5 située entre les chemins de l'Epi, du Marchet et le chemin rural 14.
- 188 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AT 23 située 3 allée des Marronniers.

## VENISSIEUX

- Ilot Billon – Picard – Fischer – Paul :  
 Modification des zones URm2a et AURm2b en zone AURm1d sur les parcelles situées à l'angle la rue Gaspard Picard, l'avenue Marcel Paul et de la rue Antoine Billon.  
 Modification des zones URm2a et AURm2b en zone AURm2a sur les parcelles situées à l'angle des rues Gaspard Picard, Guy Fischer et Antoine Billon  
 Modification du périmètre et du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 3 "Billon – Picard – Oschatz - Gambetta".  
 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur le périmètre de l'OAP n° 3 "Billon – Picard – Oschatz - Gambetta".  
 Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 67, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé rue des deux Marchés, entre la rue Guy Fischer et l'avenue Marcel Paul.  
 Inscription de deux débouchés de voirie situés sur la rue Gaspard Picard et la rue Antoine Billon.
- 39 Inscription d'une marge de recul située au droit des parcelles situées rue Gaspard Picard, entre la rue Guy Fischer et l'avenue Marcel Paul.
- Ilot Zola – Gérin :  
 Modification de la zone UCE4a en zone URm1c sur les parcelles situées à l'angle du boulevard Laurent Gérin, de la rue Emile Zola et de la rue Victor Hugo.  
 Inscription d'un coefficient de pleine terre (CPT) graphique de 50 % sur la nouvelle zone URm1c créée.  
 Inscription d'une marge de recul sur les parcelles situées entre le boulevard Laurent Gérin à l'Ouest et la limite de la zone UCE4a à l'Est.
- Ilot Ferry – Bert :  
 Modification de la zone UCE3b en zone URm1c sur une partie de la rue Jules Ferry.  
 Inscription d'une marge de recul sur les parcelles cadastrées BT 73 à 79 et 86 situées rue Jules Ferry.  
 Extension de l'espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BY 82 à 84 situées sur la nouvelle zone URm1c créée.  
 Suppression du linéaire toutes activités inscrit au droit de la rue Jules Ferry.
- 40 Modification des zones URc1a, Uri1a, AURm1c, AURm2b et AUCe4a en zone UPr sur l'ensemble du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) "Marché / Monmousseau / Balmes".  
 Suppression des hauteurs graphiques de 16 mètres en BCP et de 13 mètres en BCS.  
 Modification de l'emprise de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 85, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon pour Voie Nouvelle de la rue Antoine Billon à la parcelle cadastrée BV 20 (incluse).  
 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 15 "Marché Monmousseau - Balmes".  
 Modification des périmètres des OAP n° 3 "Billon-Picard-Oschatz-Gambetta" et n° 6 "Ilot Vénissy".
- 42 Modification partielle de la zone AU3 en zone A2 sur le tènement situé entre le chemin de Feyzin, la route de Vénissieux et l'avenue Jean Moulin.
- 43 Modification partielle de la zone AU3 en zone A2, sur le secteur "Grande Nève Nord", sur les parcelles cadastrées CL 3(p) et 4 situées le long de la route départementale 95 et en zone N2sj sur les parcelles cadastrées CL 1 et 5 à 7 situées le long du chemin de la Garaine.
- 47 Inscription d'un secteur de stationnement Cbis sur la partie centrale de la commune.
- Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 6 pour industrie compris entre le boulevard Marcel Sembat, les rues Louis Juvet, de l'Industrie, Max Dormoy, de la Verrerie et les voies ferrées dont la répartition au sein du secteur est 100 % de surface de plancher à l'échelle du secteur de mixité fonctionnelle.  
 Création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 16 «Cœur industriel» sur le secteur compris entre le boulevard Marcel Sembat, les rues Louis Juvet et de l'Industrie, le boulevard Laurent Gérin, les rues Eugène Peloux et Carnot et l'avenue Pierre Sémard.
- 48 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) sur le secteur de la zone UEi1 située au Sud du boulevard Laurent Bonnevey.  
 Inscription de débouchés piétonniers de part et d'autre des parcelles cadastrées AH 8, 10, 16 et 31 situées boulevard Joliot Curie, rue Roger Salengro, avenue Francis de Pressensé.  
 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 87, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour la création d'une voie nouvelle de la rue Marx Dormoy au boulevard Irène Joliot Curie.



- Modification du secteur de taille minimale de logements (STML) n° 1 existant : inscription avec un seuil d'exigibilité pour opération neuve ou changement de destination à partir de de 1 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher et un minimum de 15 % de surface de plancher du programme de logements pour les T4 et plus, sur tous les périmètres des secteurs de mixité sociale (SMS) existants.
- 72 Inscription d'un secteur de taille minimale de logements dans l'existant (STML) n° 2 avec un seuil d'exigibilité pour opération sur construction existante à destination d'habitation créant 3 logements ou plus et un minimum de 70 % de surface de plancher du programme de logements pour les T3 et plus, sur toutes les zones UC du centre ville, l'ensemble du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Joliot Curie Croizat Maréchal" excepté le tènement inscrit en zone UEi1, ainsi que toutes les zones UC du quartier Moulin à Vent.
- 76 Modification de la zone UEi1 en zone URc1a sur les parcelles cadastrées BH 5 à 7 situées à l'angle des rues Germaine Tillon et Francisque Aynard.
- 78 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s2 au Nord-Ouest de la parcelle cadastrée AO 1 située 1-3 boulevard du Stade.
- 81 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 14 "Viviani".
- 88 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Joliot Curie Croizat Maréchal".
- 95 Inscription de deux débouchés de voirie, l'un au droit de la parcelle cadastrée BL 144 située boulevard Ambroise Croizat et l'autre au droit de la parcelle cadastrée BL 121 située rue Victor Hugo.

#### VERNAISON

- 25 Modification de la zone AU2 en N2 sur la parcelle cadastrée AI 397 située secteur du Bois Comtal.
- Modification de la zone AU1 en A2 située sur le secteur Razat Nord et en conséquence modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 4 "Le Razat".
- 86 Inscription d'espaces boisés classés (EBC) sur le chemin de la Petite Pronde.  
Modification partielle, en espaces boisés classés (EBC), d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) situé chemin de la Petite Pronde, au Sud-Est du secteur Razat Nord.
- 87 Modification de la zone AUEi2 en zone AU1 située secteur Les Garennes.  
Suppression de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 2 "Les Garennes".  
Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n° 1 situé rue de la Croix du Meunier.
- 88 Inscription d'une orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 5 sur le site Jumfil et en conséquence modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 1 "Centre bourg".  
Modification de la zone URm1d en URm2b située sur le site Jumfil.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole, pour un élargissement de voie et situé rue de la Croix du Meunier.
- 89 Modification du contenu de l'orientation d'aménagement et d'orientation (OAP) n° 1 "Centre Bourg".
- 90 Modification de la zone A1 en A2, située à l'ouest du chemin de la Petite Pronde sur le secteur Razat Nord.
- 92 Modification de la hauteur graphique, de 11 m à 10 m, de la zone UCe3b située secteur Centre Bourg.
- 93 Modification partielle de la zone URm2b en UCe4b, située rue Port Perret à hauteur de l'impasse du Port Perret.
- 94 Modification de la zone UCe4b en zone URi2c, située au nord du chemin de Corcelles.
- 179 Actualisation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).
- 207 Inscription d'espaces boisés classés sur les parcelles cadastrées AC 70, AC 72 à 74 situées secteur Le Péronnet.
- 208 Inscription d'espaces boisés classés sur les parcelles cadastrées AA 20 et 21, AA 41 et AA 92 situées secteur la Grande Pronde.

#### VILLEURBANNE

- Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour prolongement de l'impasse Martin jusqu'à la rue Victor Basch, et suppression en conséquence de la hauteur graphique sur l'emprise de ce nouvel ER de voirie.  
Suppression du débouché de voirie situé à l'angle de rue François Jacob et de l'impasse Martin existante.  
Inscription d'un ER aux équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'espaces publics au Nord de l'impasse Martin.
- 4 Inscription d'un ER aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, au Sud de l'impasse Martin.  
Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée BT 298 située à l'Ouest du square Victor Basch, et au Nord du prolongement de l'impasse Martin,  
Inscription d'une hauteur graphique de 19 mètres de part et d'autre du prolongement de l'impasse Martin, à l'Ouest de la rue Victor Basch.  
Suppression du secteur de mixité sociale (SMS) sur le périmètre quartier politique de la ville (QPV) "Monod".
- 5 Modification du secteur de stationnement C en B et Db en Cbis situés au Sud-Est du territoire communal.



- 7 Création d'une zone sensible relative à la nappe d'accompagnement du Rhône dans laquelle il est interdit de construire des niveaux de moins 2 et plus en sous-sol. S'agissant des projets comprenant la réalisation d'un niveau moins 1 en sous-sol, cette réalisation pourra être admise sous réserve d'une analyse circonstanciée.
- 9 Modification de la zone AU1 du hameau de la Feyssine en zone AUL.  
Inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- 11 Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 85, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue du 8 mai 1945, sur les parcelles cadastrées BA 79 et 80, et en conséquence suppression de la hauteur graphique sous cette extension.
- 13 Extension de la zone URi1a à la place de la zone URc2 entre la rue de la Sainte Famille et la rue Armand, et en conséquence suppression de la hauteur graphique sous cette extension.
- 14 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert au 25 rue du 4 août 1789.
- 15 Modification de la rédaction de l'emplacement réservé (ER) aux équipements publics n° 95, situé du 59 au 61 cours de la République / rue Hippolyte Kahn, inscrit au bénéfice de la commune, pour "équipements municipaux et espaces verts" en ajoutant l'affectation "équipements d'intérêt collectif".
- 19 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée CO 225 située 4 bis rue de la Convention.  
Extension de l'élément bâti patrimonial (EBP) n° 64, inscrit partiellement sur les parcelles cadastrées BN 170, 191 et 192 situées 89-97 rue Magenta, vers le cœur d'îlot.  
Extension du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A 10 "Cours Tolstoï et Place Albert Thomas" dans le prolongement de l'EBP n° 64, sur l'angle Nord-Ouest de la parcelle cadastrée BN 192 située à l'angle des rues Louis Becker et Magenta.  
Inscription d'un EBP sur la parcelle cadastrée BN 75 située 89-93 rue Louis Becker.
- 21 Inscription d'une marge de recul de 5 mètres côté Sud de la rue Louis Becker, entre le PIP A 10 étendu et le cours de la République, et en conséquence suppression de la hauteur sous l'emprise de la marge de recul.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour espace vert ou continuité écologique, au bénéfice de la commune, à l'angle de la rue Louis Becker et du cours de la République, pour création d'un espace vert.  
Inscription de deux débouchés de voirie : un situé au Nord du tènement rue Anatole France, et un autre situé au Sud du tènement rue Louis Becker.  
Inscription de deux débouchés piétonniers : un situé à l'Ouest du tènement rue Magenta, et un situé à l'Est du tènement cours de la République.
- 22 Modification de la zone UEi1 en zone USP sur les parcelles cadastrées CH 55, 56, 199, 225 et 226 situées 158 rue Léon Blum.  
Modification des hauteurs graphiques de 16 mètres et 25 mètres situées sur le tènement formé par la rue Léon Blum, le boulevard Laurent Bonnevey, la rue Frédéric Faÿs et la ligne de tramway T3 : passage à 25 mètres sur la partie Nord du tènement, et à 28 mètres sur la partie Sud, dans le prolongement de celle située côté Ouest de la rue Frédéric Faÿs.
- 23 Modification de la zone URc2 en zone UEi2 sur les parcelles cadastrées BB 24, 25 et 26 situées du 29 au 33 rue Fabre, et en conséquence suppression de la polarité commerciale.
- 25 Suppression du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 7 inscrit sur la parcelle cadastrée BL 313 située 23 rue Jules Vallès à l'Ouest et 16 rue d'Inkermann à l'Est.
- 26 Modification de la hauteur graphique de 22 à 25 mètres sur la partie Nord des parcelles cadastrées CL 176, 424, 425 et 426 situées côté Sud de la rue Georges Sand entre la rue de la Solidarité et l'avenue du Général Leclerc.
- 27 Modification de la zone UCe3a en zone UEi1 de la parcelle cadastrée BN 171 située 68 cours de la République, et en conséquence suppression de la polarité commerciale sur cette parcelle.  
Inscription d'une localisation préférentielle, au bénéfice de la commune, située à l'angle des rues Henri Legay et Alfred de Musset, pour création d'un groupe scolaire et / ou d'une médiathèque.
- 29 Inscription d'un emplacement réservé (ER) pour équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon, situé à l'angle des rues du Luxembourg et de la rue Louis Teillon, pour création d'une place publique et de liaisons piétonnes et cyclistes.
- 30 Inscription d'une marge de recul de 5 mètres le long de la route de Genas au droit des parcelles cadastrées CD 12 et 13, puis CD 64, 67, 68, 207, 214 et 215, et CC 143, 148 et 149.
- 31 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux cheminements piétons ou cyclistes, au bénéfice de la Métropole de Lyon, reliant l'allée des Cèdres à la rue de la Ligne de l'Est, d'une largeur de 20 mètres.  
Inscription d'un ER aux équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'un espace public situé allée des Cèdres.  
Inscription d'un ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création de voie située allée des Cèdres et rue Jean Volliot, de l'avenue de Bel Air à la rue Debout.
- 36 Suppression des trois polygones d'implantation situés à l'angle des rues Eugène Réguillon et Pierre Baratin.  
Inscription de deux polygones d'implantation sur ce même angle avec une hauteur graphique de 25 mètres et inscription d'une hauteur graphique de 16 mètres sur le reste du tènement.  
Modification et inscription de sous-secteurs de zone URm1 en conséquence.  
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 9 "Réguillon Baratin".



- 39 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice la commune, pour extension de terrains de sport, sur la parcelle cadastrée BV 44 située rue Frédéric Faÿs.  
Modification de la zone URm1 en zone USP sur les parcelles cadastrées BV 44, 45 et 46.
- Réduction de la zone URm1 et URi1a au profit de la zone UEi1 rue Marie-Antoinette, et en conséquence suppression de la polarité commerciale sur cette extension de zone UEi1.  
Modification de la zone UEi2 en zone UEi1 située à l'angle de l'avenue Albert Einstein et de la rue de la Feysine, et extension de cette zone sur les parcelles cadastrées AK 74, 75, 92, 100, 143 et 144.  
Inscription d'un secteur de mixité fonctionnelle (SMF) sur les parcelles cadastrées AK 92, 94, 95, 100, et 143 à 147 situées le long de l'avenue Albert Einstein.
- 41 Inscription de deux débouchés de voirie situés au Nord sur l'avenue Albert Einstein et au Sud sur l'avenue Roger Salengro.  
Inscription de deux débouchés piétonniers situés à l'Ouest rue Marie-Antoinette et à l'Est rue de la Feysine.  
Modification de la hauteur sur les parcelles cadastrées AK 92, 143 et 144 situées à l'angle de l'avenue Albert Einstein et de la rue Marie Antoinette de 7 et 19 mètres à 16 mètres.
- Suppression du secteur de mixité fonctionnelle (SMF) n° 8 situé au Sud du boulevard du 11 novembre 1918 entre la rue du Tonkin et la rue du Boulevard.
- 42 Modification de la zone URc2 en zone UEi2 sur l'emprise du SMF n° 8, ainsi que sur les parcelles cadastrées BI 110 en totalité, et BI 69 et 111 partiellement.  
Suppression en conséquence de la polarité commerciale sous l'emprise de la nouvelle zone UEi2.
- Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) B12 "Au sud de la rue du 4 août 1789" en mentionnant les bâtiments situés 5 rue Victor Basch, 232 rue du 4 août 1789, et les sheds rue Chevreul et Charles Robin.
- 47 Inscription de prescriptions concernant l'impact paysager des dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques.
- 50 Modification de la hauteur de 16 à 25 mètres sur les parcelles cadastrées BW 74, 75, 79 à 88, 90, 92 et 181 situées entre la rue du Souvenir Français et la rue Léon Blum.
- 52 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un espace vert sur le tènement situé au Sud de la rue Chevreul à l'angle de la rue Victor Basch.
- 58 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un parc au 30 rue du docteur Pierre-Fleury Papillon.
- 59 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un parc sur la parcelle cadastrée AY 101 située 12 rue de la Jeunesse.
- 60 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, au bénéfice de la commune, pour création d'un parc entre la rue Frédéric Faÿs, la rue de l'Egalité, et l'impasse Frédéric Faÿs.
- 61 Modification de la zone URm1 en zone USP sur les parcelles cadastrées BN 139, 272 et 273, situées rue du 4 août 1789 au Nord jusqu'au cours Tolstoï au Sud.
- 63 Inscription d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) N2s1 au 36-38 allée du Mens.
- 67 Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée AW 3 située 6 rue Pélisson.
- 70 Inscription de deux marges de recul rue Château Gaillard, de 5 mètres sur les parcelles cadastrées AZ 293, 295, 296, 297, 298 et 299, et de 3 mètres sur AZ 214, 224 et 229.
- Modification du périmètre de l'emplacement réservé (ER) aux espaces verts n° 102, inscrit au bénéfice de la commune pour création d'un parc situé entre la ligne de tramway T3 et la rue Primat.
- 71 Inscription d'un ER aux équipements publics n° 133, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'une place publique située le long de la rue Poizat, et en conséquence, réduction de l'emprise de l'ER de voirie n° 97 situé au Nord de la ligne de tramway T3.  
Modification du schéma de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 8 "Grandclément Gare".
- 72 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement côté Est de la rue Poizat, de la rue Antoine Primat à la rue Poizat, et en conséquence suppression des hauteurs sous l'emprise de ce nouvel ERV.
- 74 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de la rue Antoine Primat côté Sud sur le tronçon situé entre la rue Poizat et la rue Berthelot, et en conséquence suppression des hauteurs sous l'emprise de ce nouvel ERV.
- 75 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de la rue Christian de Wett de 12 mètres à 16 mètres en partie Est, de l'avenue Paul Krüger à la route de Genas, et en conséquence suppression des hauteurs sous l'emprise de ce nouvel ERV.
- 76 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie au bénéfice de la Métropole de Lyon pour élargissement de la rue de la Pouponnière de 8 mètres à 12 mètres en partie Ouest, de l'avenue Paul Krüger à la route de Genas, et en conséquence suppression des hauteurs sous l'emprise de ce nouvel ERV.



- 78 Inscription de six débouchés piétonniers situés côté Est de la rue Christian de Wett, un situé côté Sud de l'avenue Paul Krüger, deux situés côté Ouest de la rue Emile Decorps, et trois situés sur la rue Christian de Wett.
- 80 Modification de la réservation pour programme de logements n° 30 située sur la parcelle cadastrée CM 13 située 19 rue Mistral en ajoutant le prêt locatif social (PLS) dans la catégorie de logement aidé.  
Suppression du linéaire toutes activités sur les parcelles cadastrées CM 12, CM 13 et CM 14.
- 83 Modification des secteurs de mixité sociale (SMS) n° 1, 2 et 3 par l'augmentation du pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé et de la catégorie de logement aidé.
- 84 Modification du seuil d'exigibilité du secteur de taille minimale de logements (STML) n° 3 : passer de la création de 3 logements ou plus à 2 logements ou plus pour les opérations sur construction existante à destination d'habitation, et en conséquence adaptation du POAH.
- 86 Modification du secteur de stationnement C en B situé sur les secteurs Salengro au Nord de la commune, et Kimmerling au Sud de la commune.
- Inscription d'une localisation préférentielle située rue Schmidt, au bénéfice de la commune, pour création d'un groupe scolaire, d'une place et d'un espace vert.
- 88 Extension de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 12, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour prolongement de l'avenue Gaston Berger jusqu'à l'avenue Roger Salengro, et en conséquence suppression de la hauteur graphique sous cette extension.  
Réduction de l'ER aux équipements publics, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour création d'espaces publics, entre les rues Roger Salengro et Spréafico.
- 89 Modification des secteurs de stationnement Db et Dab en Cbis situés au Nord-Est du territoire communal.  
Suppression du périmètre d'attente de projet (PAP) n° 8.  
Inscription en zones Uri1c et URm2 en réduisant les zones Uri1a et URm1 sur le secteur Poulettes.  
Inscription d'une hauteur graphique de 13 mètres sur cette nouvelle zone URm2.  
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle située au 16 et 16 bis rue Geoffray.  
Inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) le long de la rue de Fontanières entre les rues du Colonel Klobb et Georges Clémenceau.
- 93 Inscription d'espaces végétalisés à valoriser (EUV) sur le secteur Poulettes.  
Inscription d'un espace boisé classé (EBC) ponctuel (arbre remarquable) sur la parcelle cadastrée BC 306 située 8 rue Geoffray.  
Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, pour création d'un parc, au bénéfice de la commune, rue Colonel Klobb / rue Geoffray.  
Extension de l'ER de voirie n° 79, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue Charles Gounod, sur la parcelle cadastrée BC 371 située au 8 côté Ouest de cette rue.
- Inscription d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) entre la rue du 8 août 1945, la rue Paul Verlaine, le cours Tolstoï et la rue Racine.
- 94 Inscription de trois secteurs de mixité fonctionnelle (SMF) sur ce tènement destinés aux équipements d'intérêt collectif, aux activités de service et à l'industrie.  
Modification de la zone UEi1 en zone UEi2, et extension de la zone UEi2 sur la parcelle cadastrée BP 10 située au 97 rue Racine, et en conséquence réduction de la zone URm1 et suppression de la polarité commerciale.  
Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée BP 9 située au 95 rue Racine.  
Prolongement de la ligne d'implantation située rue Baudelaire jusqu'au Cours Tolstoï.
- 96 Inscription d'un polygone d'implantation avec une hauteur de 7 mètres sur la parcelle cadastrée AW 78 située à l'angle des rues Pierre-Joseph Proudhon et Greuze.  
Inscription en conséquence d'un sous-secteur de zone URc2.
- Modification de la zone Uri1a située de part et d'autre de la rue des Bluets en zone UEi1.  
Inscription d'une hauteur graphique de 16 mètres, et suppression de la polarité commerciale sur cette nouvelle zone UEi1.
- 99 Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour élargissement de la rue de Verdun de l'autoroute A 42 à l'allée du Mens.  
Élargissement à 14 mètres des ER de voirie, au bénéfice de la Métropole de Lyon, n° 58 pour élargissement de la rue Douaumont, et n° 123 pour création de voie rue de la Prairie.  
Inscription d'un terrain urbain cultivé et continuité écologique (TUCCE) sur les parcelles cadastrées AN 26 et 57 partiellement, et AN 27 entre les rues de la Prairie et Douaumont.  
Modification des deux débouchés de voirie situés rue de la Prairie, et à l'angle des rues Tranquille et de l'Abbé A Firmin, en deux débouchés piétonniers.
- 101 Extension vers le Sud du périmètre de la localisation préférentielle n° 2, inscrite au bénéfice de la commune, située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein, pour création d'un groupe scolaire.
- 106 Modification de la zone UEi2 en zone Uri1a sur la parcelle cadastrée Al 78 située à l'angle des rues Jean-Baptiste Clément et du Canada, et en conséquence suppression de la hauteur graphique, et extension de la polarité commerciale avec un plafond de 300 m<sup>2</sup> sur cette zone.  
Inscription d'un polygone d'implantation au 7-9 rue Jean-Baptiste Clément avec une hauteur graphique à 19 mètres.  
Inscription d'un sous-secteur de zone Uri1a en conséquence.
- 110 Inscription des périmètres de protection ZPI, ZPR, ZPE et ZP des risques technologiques liés à la société ELM (filiale de DALKIA) située 17-19 avenue Einstein.



- 112 Inscription d'un espace végétalisé à valoriser (EVV) sur les parcelles cadastrées BH 8, 167 et 168 situées 19 et 21 rue de Bruxelles.
- 113 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AK 28 située 179 avenue Roger Salengro.
- 114 Inscription de trois éléments bâtis patrimoniaux (EBP) sur les parcelles cadastrées CO 61 et 62, 64 et 65, 66 et 67, situées au droit du 4 rue Clos Poncet.
- 117 Modification de la rédaction du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A2 "Autour de la Place Wilson" en mentionnant les bâtiments situés 6 rue Melzet et 10 place Wilson.  
Inscription de prescriptions concernant l'impact paysager des dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques.  
  
Modification de la rédaction des secteurs de taille minimale de logements (STML) dans le neuf :  
- par une augmentation du pourcentage de la surface de plancher (SDP) du programme soumise à la servitude pour les STML 1 et 2.  
- par l'intégration de la typologie des logements (T1, T2, T3 ...) plutôt que des surfaces.
- 120 Adaptation du programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POAH).  
Suppression, dans le cahier communal, du tableau correspondant aux souhaits de la collectivité concernant la taille des logements et inscrivant les typologies de logements dans une grille de surfaces, et intégration de celui-ci dans le document "A3 Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat" du PLU-H, à l'échelle de l'agglomération.
- 122 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A12 "Maisons Neuves".
- 124 Modification du contenu du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A4 "Dedieu - Charmettes".
- 128 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la partie Ouest de la parcelle cadastrée CO 237 située 20 rue du 14 juillet 1789.
- 137 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée BN 24 située 59 rue d'Alsace.
- 139 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée AI 123 située au 35 rue Jean Baptiste Clément.
- 140 Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice la commune, pour création de locaux dédiés à la police municipale sur la parcelle cadastrée BO 29 située au 53 rue Racine.
- 141 Inscription d'un élément bâti patrimonial (EBP) sur la parcelle cadastrée CO 145 située 44 rue Edouard Aynard.



